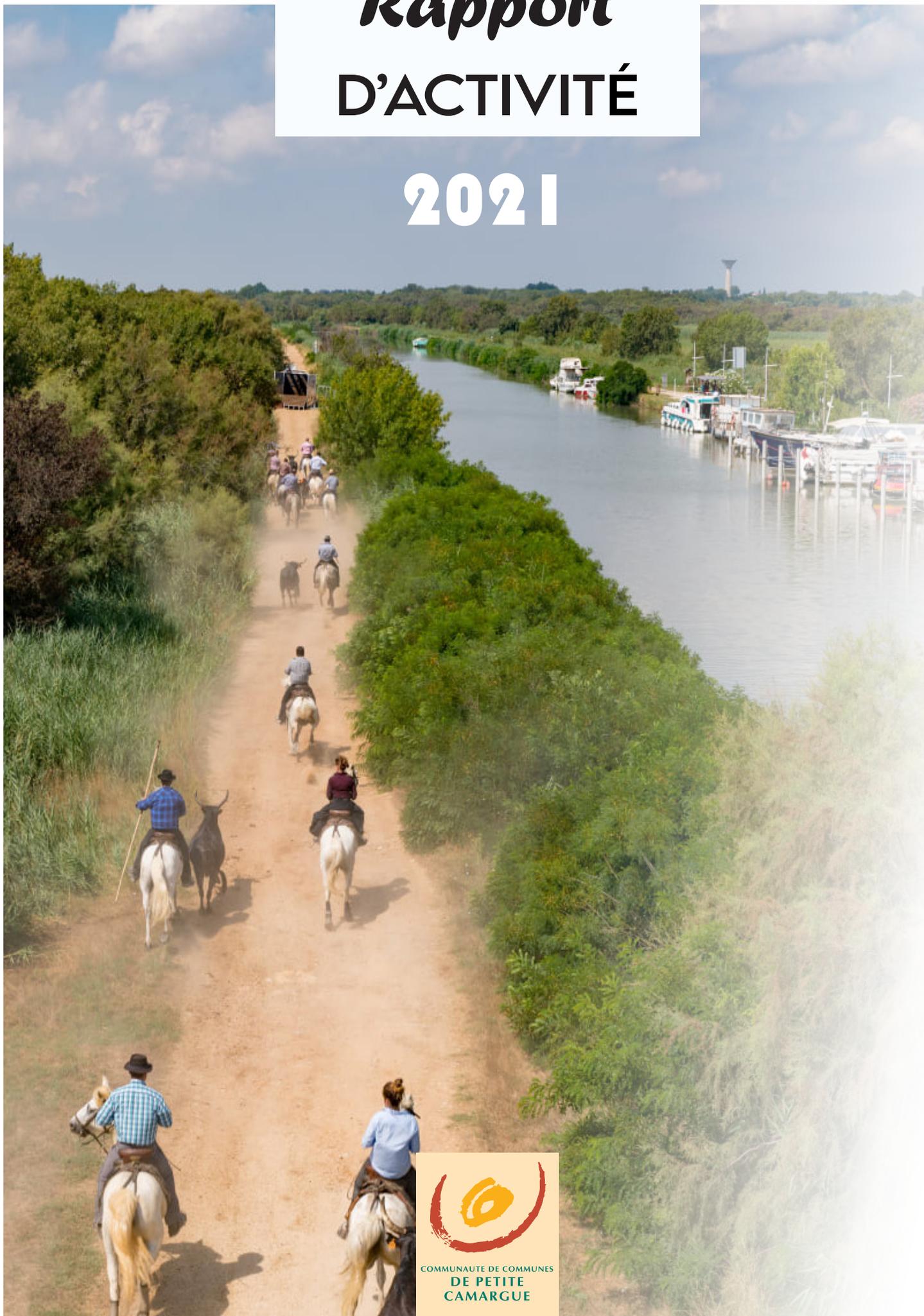


Rapport D'ACTIVITÉ

2021



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE



André Brundu

Président de la Communauté de communes
de Petite Camargue
Maire d'Aubord

Cette année encore, l'actualité s'est inscrite sous le signe de la crise sanitaire et de toutes ses conséquences en matière économique et sociale.

Elle aura toutefois permis à notre institution de démontrer sa réactivité, sa capacité à se renouveler, se réinventer et être toujours plus proche de ses concitoyens. À leurs côtés, le service public a été maintenu. La Communauté de communes de Petite Camargue s'est engagée pleinement. Les collaborateurs qui nous entourent ont fait preuve d'une particulière abnégation.

Parallèlement à cette crise, nous ne voulons pas oublier ceux d'entre nous brutalement exposés aux impacts du dérèglement climatique. Le 14 septembre 2021, nos communes ont été frappées par des pluies torrentielles. En l'espace de quelques heures, il est tombé l'équivalent d'un à deux mois de précipitations.

Durant l'événement, la Communauté de communes a elle aussi œuvré au secours et à la mise en sécurité des biens et des personnes, à la facilitation des flux, à la surveillance des ouvrages hydrauliques.

Durant les opérations de remise en état par la suite, elle a mis à disposition des moyens techniques et humains au profit des communes membres sinistrées.

Nous avons mené également un large diagnostic sur les équipements hydrauliques et procédé à leur remise en l'état.

Ensemble, avec solidarité, nous avons fait preuve de résilience !

Forts de nos 5 communes et nos 27 293 habitants, nous comptons pas moins de 2 800 entreprises sur notre territoire, dont 80 implantées directement en zones d'activités.

Nous avons vu nos compétences renforcées par la loi NOTRe, notamment en matière économique, de politique locale du commerce, de tourisme, de l'habitat, de l'environnement, ainsi que dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018.

Dans un même temps, les dotations de l'État n'ont cessé de diminuer. Malgré les contraintes sans précédent qui viennent peser sur le budget de notre collectivité (protocoles sanitaires renforcés dans les cantines, augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères, GEMAPI, etc.), la maîtrise des coûts de fonctionnement est engagée.

Notre projet de territoire met en évidence nos points forts et aussi nos faiblesses pour y apporter des réponses adaptées et s'engager avec force dans son développement tout en affirmant sa place dans le paysage territorial entre les deux grandes agglomérations que sont Nîmes et Montpellier.

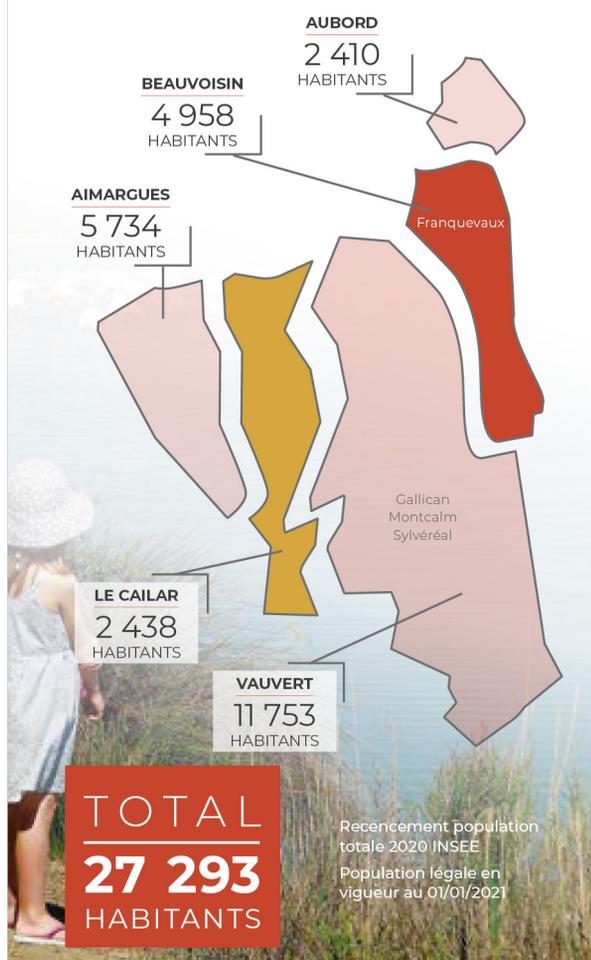
Nous avons souhaité nous inscrire fortement dans une politique ambitieuse et raisonnée, mobilisant les acteurs du territoire au service de ses habitants afin d'accroître son attractivité.

La construction d'une nouvelle cuisine centrale à haute valeur environnementale, optimisée, calibrée pour répondre à l'enjeu démographique et à notre volonté de développer encore plus l'approvisionnement de qualité et de proximité en est la preuve.

Nous sommes à un tournant décisif et stratégique. Aujourd'hui, nous nous saisissons des enjeux de demain !

Plus que jamais, nous répondrons présents avec proximité et dans l'intérêt de l'ensemble des habitants de Petite Camargue.

LE RECENSEMENT



La Communauté de communes de Petite Camargue, créée en 2002, regroupe les communes d'Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Le Cailar et Vauvert pour un total d'environ 27 293 habitants sur un territoire d'une superficie de 204 km². Selon les prévisions, notre territoire est voué à connaître une forte explosion démographique puisqu'il est censé gagner plus d'un tiers de sa population actuelle à l'horizon 2030.

En effet, situé dans le sud du Gard, entre Montpellier et Nîmes, au centre de l'arc méditerranéen, à proximité du littoral et aux portes des Cévennes, il bénéficie d'une position stratégique avec la proximité de l'axe autoroutier Espagne – Italie et Nord – Sud.

Cet atout de premier plan favorise le développement de ses zones d'activités où sont implantées plusieurs entreprises de renommée internationale ou nationale qui ne cessent de se développer.

Outre le développement économique, l'emploi et le tourisme, axes d'intervention prioritaires de la Communauté de communes, celle-ci intervient dans le quotidien de ses habitants à travers ses autres compétences telles que la restauration scolaire, la gestion des déchets, l'assainissement non collectif, l'aménagement de l'espace et de la voirie communautaire ou bien encore son école de musique intercommunale au rayonnement départemental et régional.

Entre vignes et étangs, la Petite Camargue ou Camargue gardoise offre des paysages et un écosystème uniques et singuliers. Dotée d'un patrimoine naturel remarquable, terre de traditions et de culture taurine, elle a obtenu le label « Grand Site de France » en janvier 2014 et entend bien le conserver.

Elle se vit passionnément avec l'authenticité qui la caractérise à l'image de nos traditions. La période estivale est propice à l'organisation de festivités autour du taureau.

D'Est en Ouest, le canal du Rhône à Sète traverse notre territoire. Il est un véritable lien entre les zones humides et les costières. Profitez des nombreux itinéraires de découverte au départ du port de Gallician, ou encore des plus de 120 km de sentiers balisés labellisés Gard Pleine Nature, qui sont autant de sources d'inspiration.

Côté Sud, les grandes roselières occupent le marais et les zones humides. Ils proposent un habitat propice à une biodiversité animale et végétale, riche et singulière, typique de la Petite Camargue. On y trouve aussi les prairies naturelles qui sont préservées par le maintien d'activités de pâturage des taureaux et chevaux de Camargue. La réserve naturelle du Scamandre permet de découvrir cette richesse accessible à un large public grâce aux différents sentiers aménagés de façon à autoriser une réelle immersion dans ces milieux tout en préservant leur tranquillité. Il s'agit de la seule réserve naturelle régionale de Petite Camargue réellement aménagée pour l'accueil du public.

Côté Nord, de l'autre côté du canal, les coteaux des Costières offrent des paysages aux points de vue exceptionnels.

Forts de nos avantages, conscients de nos capacités à agir, à l'échelle de notre collectivité, nous mettons tout en œuvre pour la réalisation de notre projet de territoire avec le soutien de nos collaborateurs.



8 les comp

12 la gouver

14 le budg

20 Cabinet

22 Communica

24 Police inter

26 Direction

28 Secrétariat g

30 Prévention H

32 Pôle Attr
territoria

34 Aménagem

36 Développem

38 Développem

SOMMAIRE

Compétences communautaires

Gouvernance

Budget 2021

Comité du Président

Communication

Intercommunale

Département général des services

Comité général

Commission Hygiène et Sécurité

Attractivité et développement territorial

Aménagement de l'Espace et Habitat

Développement économique

Développement touristique

42 Pôle Cohésion sociale et territoriale

44 École intercommunale de musique de Petite Camargue

46 Études techniques

48 Maison de la Justice et du Droit

50 Patrimoine

52 Restauration scolaire

54 Pôle Transition et développement durable

56 Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

58 Gestion des déchets

61 Service Public d'Assainissement Non Collectif

62 Pôle Ressources et moyens

64 Affaires juridiques et Commande publique

66 Finances

68 Informatique et Télécommunications

70 Ressources humaines

La Communauté de communes de Petite Camargue, c'est

La Communauté de communes de Petite Camargue, créée en 2002, c'est 203,59 km² de superficie totale, 27 communes installées, dont 80 implantées en Zones d'Activités, c'est enfin 5 communes membres : Aimargues, Aubord, Elle est dotée de compétences obligatoires, d'autres optionnelles et certaines facultatives, pour un service public.

Plus d'informations sur le www.petitecamargue.fr

Compétences obligatoires

Article L. 5214-16 du CGCT

Aménagement de l'espace.

Développement économique.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Accueil des gens du voyage.

Déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles

Article L. 5214-16 du CGCT

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Politique du logement et du cadre de vie.

Création, aménagement et entretien de la voirie.

Maisons de services au public.

Compétences facultatives

Article L. 5211-17 du CGCT

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs ou sociaux d'intérêt communautaire.

Partenariat pour les manifestations d'art et de traditions.

Gestion de la restauration scolaire.

Entreprises, emploi, insertion et formation.

Hors GEMAPI.

Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Information géographique (SIG).

Transports (schéma de déplacement et transport intercommunal).

Réflexion en vue de l'élaboration d'un contrat local de sécurité.

Création et gestion d'une police municipale intercommunale d'intérêt communautaire.

Entretien, fonctionnement et développement de la Maison de Justice et du Droit.



est quoi ?

le, 27 136 habitants, 2 800 entreprises
bord, Beauvoisin, le Cailar et Vauvert.
e public au plus proche de vos attentes.



LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Conformément aux articles L.5210-1 et L.5214-1 du Code général des Collectivités territoriales, l'objet de la Communauté de communes repose sur la libre volonté des communes d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace au sein de l'espace de solidarité prédéfini.

Le rôle de la Communauté, dans cet espace de coopération, consiste à initier, conduire, faciliter les schémas et études prospectives, être garante de la cohérence et de l'équilibre dans l'exercice des compétences, qu'elles soient pleinement transférées à la Communauté de communes ou soumises à partage entre la Communauté et les communes membres conformément à la définition de l'intérêt communautaire et notamment dans tout ce qui relève de l'aménagement du territoire tout en préservant les identités de ses composantes et la vie locale de proximité.

La Communauté de communes exerce de plein droit, au lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes, au sens des articles L.5211-17 et L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales :

Compétences obligatoires (article L. 5214-16 du CGCT)

1° Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme tenant lieu et carte communale ; sous réserve des dispositions de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

2° Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

4° Accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

5° Déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles (article L. 5214-16 du CGCT)

La Communauté de communes exerce par ailleurs, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2° Politique du logement et du cadre de vie

3° Création, aménagement et entretien de la voirie

Lorsque la Communauté de communes exerce la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le Conseil de la Communauté de communes statuant dans les conditions prévues au IV de l'article L.5214-16 du CGCT peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés aux services de transport collectif

4° Maisons de services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences facultatives (article L.5211-17 du CGCT)

La Communauté de communes exerce en outre, au lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs ou sociaux d'intérêt communautaire à créer

Sont d'intérêt communautaire :

- L'École Intercommunale de Musique de Petite Camargue ;
- Les équipements sportifs suivants : piscine et parcours de santé à créer ;
- Les équipements ou services sociaux ou médicaux, à créer, soumis à autorisation au sens du Code de l'action sociale et de la famille (Article 313-1).

2° Partenariat pour les manifestations d'art et de traditions

Sont concernées les manifestations exerçant une action sur l'ensemble des communes membres de la Communauté

3° Gestion de la restauration scolaire

- La construction, l'entretien et le fonctionnement de la nouvelle cuisine centrale ;
- Le fonctionnement des cuisines centrales et satellites propriétés des communes et leur entretien ;
- L'entretien des réfectoires ;
- L'équipement en matériel et mobilier ;
- Les travaux sur les bâtiments existants, affectés à la fabrication des repas ou à leur consommation par les enfants, notamment lorsqu'ils s'imposent pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
- La fourniture et la livraison des repas ;
- Le service de table ;
- La surveillance des enfants, aspect éducatif inclus ;

Cette compétence s'exerce à l'exclusion :

- de l'acheminement des enfants vers les lieux de restauration (encadrement, autocar) ;
- de l'aménagement de nouveaux lieux de restauration (locaux neufs ou réfections) ;

4° Entreprises, emploi, insertion et formation

Actions en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelles (Point emploi, Plan local pour l'insertion et l'emploi, participation à la Mission Locale Jeunes, Ateliers de Pédagogie Personnalisée) ;

5° Hors GEMAPI

- La lutte contre la pollution ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique ;
- Politique de prévention contre les inondations au titre de l'animation et de la concertation dans le cadre de démarches de gestion concertées notamment : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;
- Actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation - Gestion de crise et actions de développement de la conscience du risque ;

6° Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages pour les installations nouvelles et réhabilitées ;
- Vérification périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des installations ;
- Gestion administrative des programmes d'aide liés à l'assainissement autonome ;

7° Information géographique

Digitalisation du cadastre de l'ensemble des communes et mise en place d'un SIG (système d'information géographique) ;

8° Transports

- Élaboration d'un schéma de déplacements et transports intercommunautaires incluant obligatoirement la préoccupation de l'accès des personnes en situation de handicap ;

9° Réflexion en vue de l'élaboration d'un Contrat local de Sécurité

- Démarche à l'échelon intercommunal et reposant sur l'accord des maires des communes concernées ;

10° Création et gestion d'une Police municipale intercommunale d'intérêt communautaire

11° Entretien, fonctionnement et développement de la Maison de Justice et du Droit.

Modalités particulières d'exercice des compétences communautaires

La Communauté de communes pourra assurer des prestations dans la limite de ses compétences, au-delà du périmètre communautaire, pour des motifs d'intérêt communautaire et dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence.

L'intérêt communautaire

Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux articles 3 et 4 est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini à la majorité des deux tiers par le Conseil de Communauté.

Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence.



Communauté de communes de Petite Camargue

SIÈGE ADMINISTRATIF
Liste des Membres
Liste des Membres d'Honneur
Liste des Membres d'Observation
Liste des Membres d'Adhésions

LA GOUVERNANCE

Le Conseil communautaire

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté composé de 37 délégués des communes membres élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, dans les conditions fixées par la loi. La composition du Conseil de Communauté est arrêtée comme suit, par accord des conseils municipaux des cinq communes membres, selon les dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales :

Aimargues
7 sièges



Aubord
4 sièges



Beauvoisin
6 sièges



Le Cailar
4 sièges



Vauvert
16 sièges



Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son président. Il se réunit pour la première fois, à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires.

Le bureau du Conseil communautaire

Le Bureau de la Communauté de communes de Petite Camargue est composé du Président, des Vice-Présidents et d'autres membres du Bureau (article L. 5211-10 du CGCT).

Par délibération n° 2020/07/17 du 15 juillet 2020, le Conseil de Communauté a fixé la composition du bureau comme suit :

Le Président



3 membres délégués



11 Vice-Présidents



Le Bureau communautaire a un rôle consultatif. Il formule des avis sur les affaires qui lui sont soumises. Les compétences du Bureau sont les suivantes :

- Consultation pour avis sur les projets de délibération avant leur passage en Conseil de Communauté,
- Information régulière sur l'état d'avancement des dossiers en cours le cas échéant par la présentation de notes d'information ou d'orientation,
- Examen de certaines propositions émanant des débats au sein des commissions.

Tout membre du Bureau peut proposer au Président l'inscription à l'ordre du jour de questions susceptibles d'intéresser la Communauté de Communes.

Les Commissions Thématiques communautaires

Par délibération n°2020/09/53 du 23 septembre 2020, le Conseil de Communauté a décidé de créer 12 commissions communautaires permanentes modifiées par délibération n°2021/09/97 du 29 septembre 2021 :

- Transition climatique & écologique :
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
 - Développement touristique
 - Transition environnementale et développement durable
- Attractivité du territoire :
 - Développement économique
 - Restauration scolaire & circuits de proximité
 - Culture & Traditions
 - Valorisation du territoire et sport

- Cohésion sociale & territoriale :
 - Aménagement de l'Espace et Mobilité
 - Habitat et cadre de vie (politique du logement et du cadre de vie/NPNRU/Contrat de ville/Emploi, formation & insertion/Maison France Services)
 - Maison de la Justice et du Droit/Accueil des gens du voyage
- Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours
- Travaux et infrastructures communautaires

Le Conseil de Communauté peut décider de créer des commissions intercommunales temporaires afin d'examiner des affaires spécifiques. Le rôle des commissions est d'émettre des avis sur les délibérations qui seront présentées en Conseil de Communauté et d'en rendre compte au Comité Consultatif des Maires du Territoire, au Bureau et au Conseil de Communauté.

Lieux de débats, d'informations et de propositions, elles permettent d'enrichir la réflexion sur la mise en œuvre des compétences de la collectivité.

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et de se prononcer sur les délibérations et décisions qui seront soumises au Conseil de Communauté. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions d'axes de travail.

Elles sont composées par les élus du Conseil de Communauté et peuvent être élargies à des « personnalités qualifiées » susceptibles d'apporter un éclairage technique (techniciens de la Communauté, représentants de l'État, socioprofessionnels, acteurs en lien avec la thématique).

Le Comité Consultatif des Maires du Territoire est composé du Président de la Communauté de Communes et du Maire de chaque commune membre de la Communauté.

Seul le Maire est convoqué aux séances du Comité Consultatif des Maires du Territoire ; cependant, en cas d'indisponibilité, il peut se faire représenter par l'un de ses Adjointes, après information préalable du Président.

Cette instance de consultation et de coordination vise à renforcer le dialogue entre les maires des communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel elles appartiennent.

Elle permet notamment :

- au Président de la Communauté de recueillir les avis des Maires des communes membres sur les dossiers stratégiques de la Communauté de Communes ainsi que sur les affaires communautaires en particulier avant leur discussion devant le Bureau communautaire et/ou le Conseil de Communauté ;
- aux Maires d'être tenus informés des projets et des interventions de la Communauté de Communes.

Le Comité Consultatif des Maires émet des avis et des propositions à la majorité des membres présents sans qu'aucun quorum ne soit exigé.

Le Comité Consultatif des Maires se veut le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

Le Comité Consultatif des Maires peut entendre, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées.

Les séances ne sont pas publiques. Toutefois, elles font l'objet d'un compte rendu adressé à l'ensemble de ses membres.

LE BUDGET 2021

La crise sanitaire a fortement impacté le budget communautaire en 2021. Les impacts relevés ont été similaires à ceux de l'année 2020, qui sont de deux ordres :

© les **impacts subis** :

- une baisse d'un certain nombre de recettes, qu'elles soient tarifaires (lorsque les services n'ont pas pu être rendus) ou fiscales (diminution de la part d'imposition versée par l'État) ;
- une hausse de certaines dépenses pour permettre au service public de faire face à la situation ;
- une baisse d'autres dépenses (certains projets étant repoussés et/ou annulés).

La perte nette de recettes qui s'élève par rapport à 2019 à (année de référence hors période COVID-19)

Centre d'hébergement



- 103 416,65 €

après déduction du fonds
de solidarité versé par
l'État en 2021

Restauration scolaire



- 77 962,58 €

École de musique
intercommunale de
Petite Camargue



- 67 144,37 €

La compensation partielle par l'État de pertes de recettes en 2020 versée en 2021 suite au COVID-19 est au total de 109 282,00 € : le Centre d'Hébergement (59 834,00 €) et le Port de Plaisance (versement de 49 448,00 € sans pertes de recettes identifiées), au titre de la solidarité.

Les dépenses supplémentaires

Recours à du personnel en renfort
pour la Restauration scolaire



+49 681,28 €

sur les trois derniers mois de l'année 2020

+8 142,73 €

sur l'année 2021

Masques et divers
(tous services confondus)



10 000,00 €

© les **impacts volontaristes** pour présenter l'économie du territoire : la Communauté de communes a mis en place des mesures d'accompagnement pour aider le territoire et son tissu économique à faire face à la crise :



Fonds local de l'Économie (Région)

38 202,00 €



Subvention aux manadiers

23 500,00 €

Réalisation du Budget Principal

Le Compte Administratif 2021 du Budget Principal se résume par section comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat reporté 2020	Résultat de clôture 2021
Investissement	1 490 400.62	2 710 027.80	+ 1 219 627.18	+ 745 211.20	+ 1 964 838.38
Fonctionnement	18 944 094.98	20 577 010.83	+ 1 632 915.85	+ 2 593 110.82	+ 4 226 026.67
TOTAL	20 434 495.60	23 287 038.63	+ 2 852 543.03	+ 3 338 322.02	+6 190 865.05

Section de fonctionnement

Répartition des dépenses réelles (réalisé 2021) :

2020	2021	
32 %	32 %	Les charges à caractère général (contrats de prestation de services, fluides, entretien locaux...)
35 %	34 %	Les charges de personnel
25 %	26 %	Les atténuations de produits (attributions de compensations, dotation de solidarité communautaire...)
6 %	7 %	Les autres charges de gestion courante (subventions de fonctionnement versées)
1 %	1 %	Les charges financières

Répartition des recettes réelles (réalisé 2021) :

2020	2021	
75 %	70 %	Les impôts et taxes (cotisation foncière des entreprises, fraction de TVA, ancienne taxe d'habitation sur les résidences principales, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Fonds national de garantie individuelle des ressources...)
13 %	18 %	Les dotations et participations (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, participations au Département...)
4 %	5 %	Les produits des services (repas des cantines, cotisations pour l'École intercommunale de musique...)
2 %	3 %	Les atténuations de charges (remboursement sur rémunération du personnel)
6 %	4 %	Les autres produits de gestion courante

Section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2021 hors remboursement du capital de la dette :

200 000 €	Fonds de concours versés aux communes membres
135 389 €	Travaux de voirie communautaire
103 022 €	Restauration scolaire : équipements de cuisine, AMO cuisine centrale, etc.
86 481 €	GEMAPI : participations, travaux martellière au Cailar
63 425 €	Environnement : alarmes des déchèteries intercommunales

L'analyse financière de la Communauté de communes de Petite Camargue

Les équilibres financiers du Budget Principal :

Évolution des épargnes de 2018 à 2021 :

	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
Epargne de gestion	3 194 944	3 271 139	2 582 236	2 018 736
Epargne brute	2 899 461	2 996 099	2 328 364	1 787 715
Epargne nette	2 192 164	2 260 425	1 561 398	1 014 581

Le montant élevé de l'Épargne en 2018 et 2019 s'explique par la perception de rôles supplémentaires par l'EPCI ; rôles supplémentaires de CFE 2018 : 1 577 464,00 et rôles supplémentaires 2019 : 1 695 914,00 €.

Ratio de désendettement

Le ratio encours de la dette sur épargne brute indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible à cet effet (seuil à ne pas dépasser : 12 ans).

	2019	2020	Prévisionnel 2021
Ratio de désendettement	2,74	2,86	3,04

La capacité de désendettement est à rapprocher du taux d'endettement (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté) ; le taux CCPC est de 28,53 % et de 56 % pour la moyenne de la strate.

La dette communautaire

La Communauté de communes n'a plus contracté de prêts depuis 2016. L'encours de la dette au 31/12/2021 s'élève à 5 870 043,06 €.

Les orientations pour le territoire communautaire

Le développement de notre territoire suivant les axes du Projet de Territoire et le PCAET ainsi que du Pacte Financier et Fiscal s'inscrit dans la stratégie suivante :

- Optimisation des dépenses de fonctionnement et recherche de pistes d'économies ;
- Garantie des grands équilibres financiers du budget ;
- Amélioration de l'autofinancement de la collectivité, gage de sa capacité d'investissement au service de la modernisation du territoire et d'éventuelles compétences futures à assumer ;
- Engagement d'une politique d'investissements à hauteur des ambitions du territoire via le Pacte Financier et Fiscal (développement économique, équipements publics, habitat...);
- Maîtrise globale de la fiscalité dite « conventionnelle » (pas d'augmentation des taux) ;
- Vote d'un produit afférent à la taxe GEMAPI instaurée en septembre 2021, la mise en œuvre de la GEMAPI constituant un enjeu majeur pour la protection des biens et des personnes de la Petite Camargue dans le contexte du changement climatique ;
- Recours à l'emprunt à la mesure des investissements bénéficiant d'un contexte bancaire actuellement favorable.

3 enjeux phares identifiés pour le territoire

1° Soutenir l'investissement des communes afin de réduire leurs besoins de financements extérieurs et ainsi améliorer l'épargne nette. Ce soutien doit également inscrire la Communauté comme vecteur et financeur de projets communaux ;

2° Renforcer les capacités d'autofinancement brutes en allégeant les charges de fonctionnement des communes ;

3° Veiller à contenir la contraction de l'épargne de la CCPC, en considérant notamment les investissements à porter sur le mandat.

Trois axes constitutifs sont retenus pour ce premier Pacte Financier et Fiscal, à savoir :

- La mutualisation des services ;
- La Dotation de Solidarité communautaire ;
- Les Fonds de Concours avec une enveloppe portée de 200 000 à 600 000 €/an dès 2022.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2021-2026 reflète les grandes priorités politiques du mandat. Ambitieuse pour le territoire, l'enveloppe d'investissement s'élève à 49 192 312 € TTC, subventionnable actuellement à hauteur de près de 15 millions d'euros.

Les principaux investissements en 2022 par grande politique publique

Préparer le territoire à la transition climatique

GEMAPI : 626 700,00 €

Aires collectives de lavage : 580 000,00 €

Soutien à l'investissement communal

Création des fonds de concours : 600 000,00 €

Soutenir les initiatives économiques et développer l'activité

Accueil des entreprises : 807 500,00 €

Patrimoine : 27 000,00 €

Organiser un territoire accueillant, accessible et ouvert

Déchèteries : 317 600,00 €

Restauration scolaire : 1 642 200,00 €

Acquisition et rénovation de bâtiments communautaires : 1 170 000,00 €

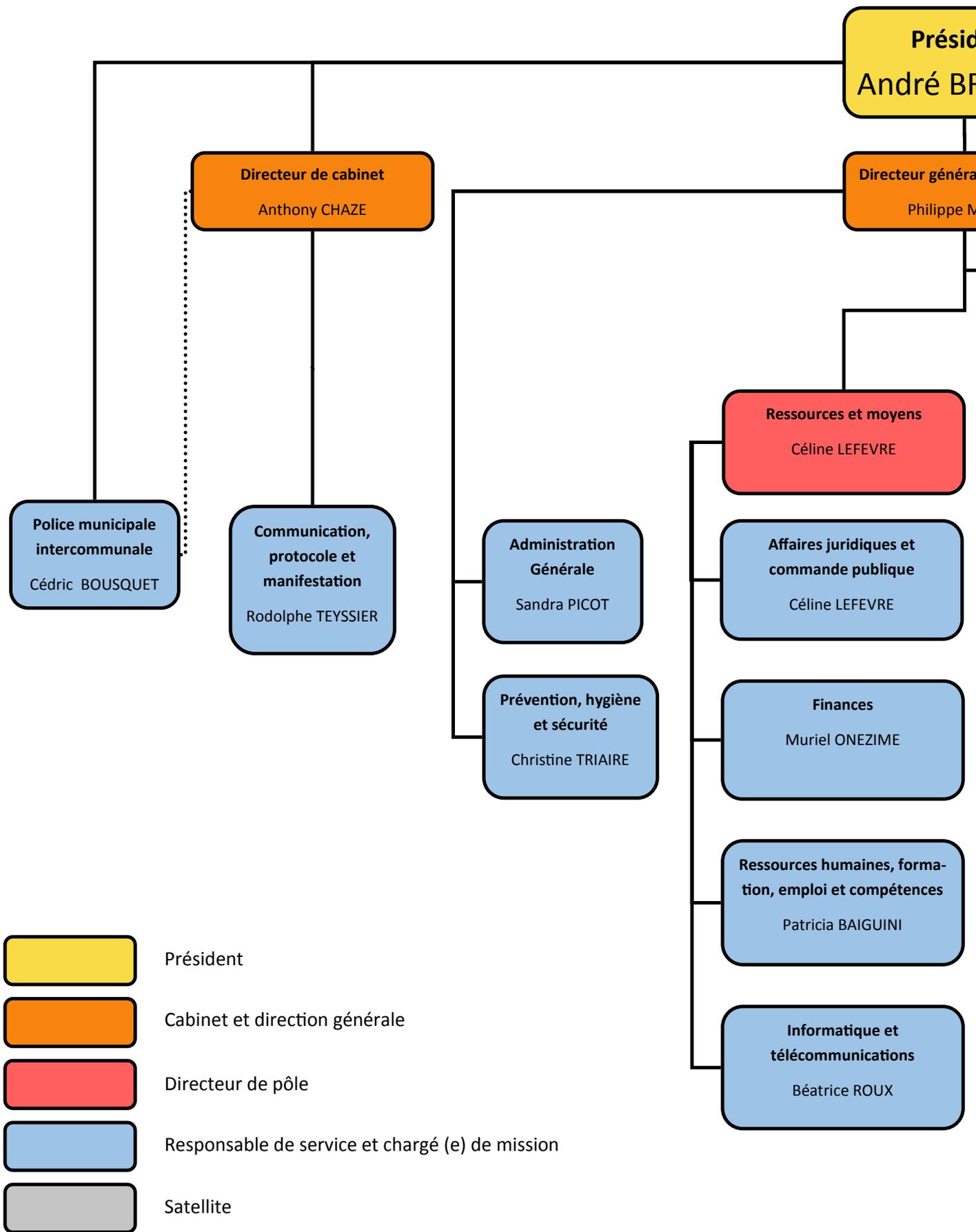
Voirie communautaire : 770 000,00 €

Tourisme : 115 000,00 €

Logement : 54 000,00 €

Capitainerie : 37 000,00 €

École intercommunale de musique : 20 000,00 €



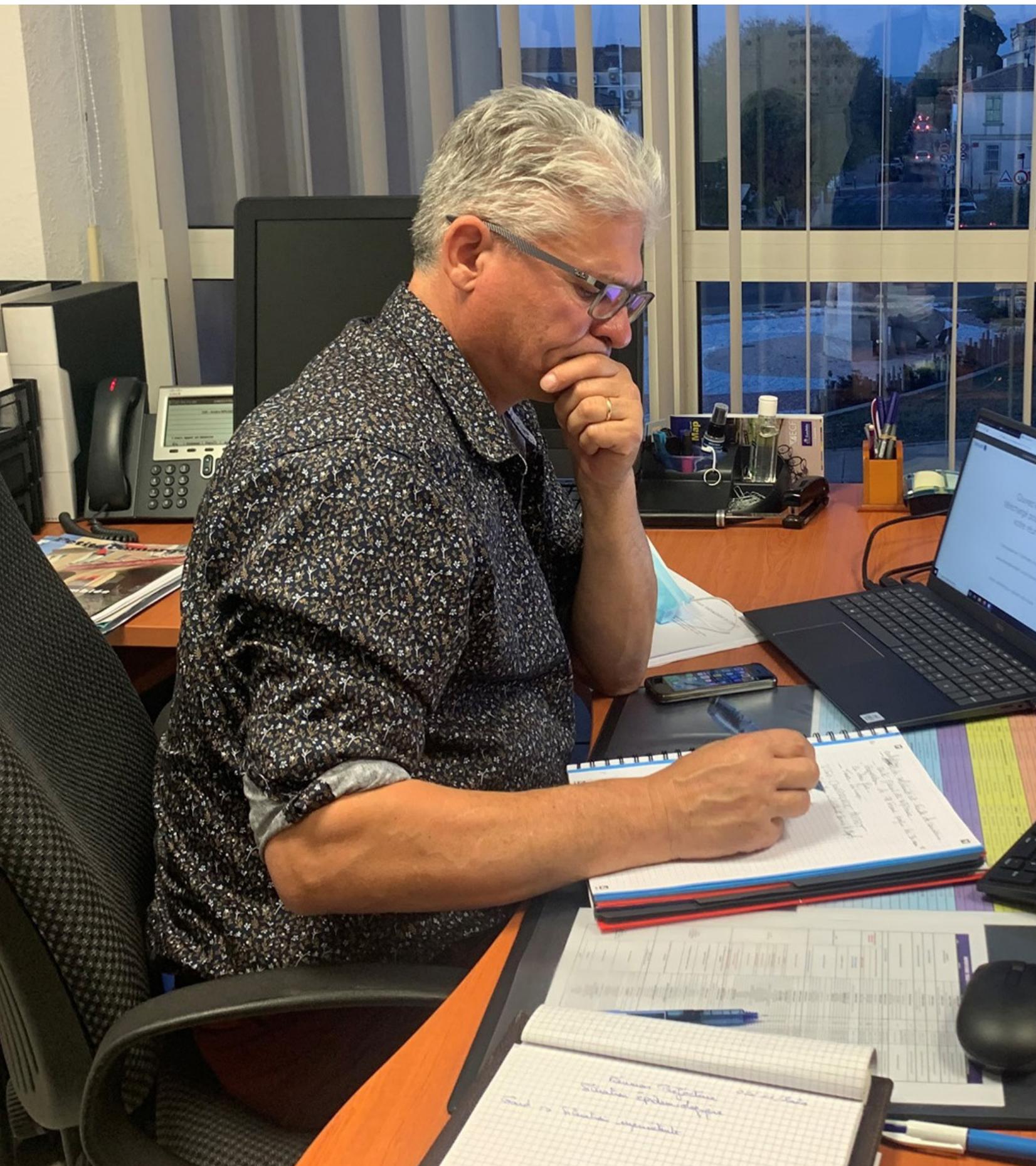
Président
Philippe BRUNDU

Directeur général des services
Philippe MAUGY



Directeur général adjoint
Direction des services opérationnels
Ludovic BASTID







CABINET

DU

PRÉSIDENT

COMMUNICATION

MISSIONS

Le service Communication contribue à l'élaboration de la stratégie des projets de communication et au développement de la communication interne et externe au sein de la Collectivité. Ainsi, il conçoit et garantit une visibilité à 360°, mobilisant plusieurs outils et canaux de communication afin de valoriser l'image de la Communauté de communes de Petite Camargue et ses actions auprès de la population.

Le chargé de communication organise les actions à mener d'un projet et mobilise les parties prenantes pour veiller à sa bonne exécution. Travaillant au cœur du digital, il doit faire preuve de créativité, d'adaptabilité et effectuer régulièrement une veille informationnelle et médiatique sur les dernières actualités.

RÉTROSPECTIVE 2021

COMMUNICATION INTERNE

- Édition du Rapport d'Activité annuel
- Conception du journal interne mensuel « Le Petit Camarguais » édité à 250 exemplaires
- Conception et gestion de la signalétique interne au siège de la Communauté de communes de Petite Camargue
- Mise à jour de l'organigramme des services et du répertoire téléphonique du personnel de la Collectivité
- Conception des cartes de visite des agents

COMMUNICATION EXTERNE

Digital

- Gestion du community management (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter, InfoFlash)
- Gestion des relations presse : communiqués de presse, dossiers de presse, points presse
- Gestion du back-office du site web (mise en ligne d'articles, actualisation des informations, création de nouvelles rubriques)
- Veille informationnelle et médiatique
- Présentation des vœux du Président par le biais d'une vidéo et d'une carte de vœux numérique et papier

Projets de communication

- Réalisation d'un kit d'accueil des nouveaux agents en lien avec le service Ressources Humaines comprenant un livret d'accueil et des goodies
- Conception de gobelets Ecocup et de règles à destination des enfants pour les sensibiliser au tri des déchets
- Gestion de commandes d'objets personnalisés et de leur production : t-shirts, bandanas, sacs pliables, bouteilles en aluminium dans le cadre du partenariat avec l'association Les Aimargazelles
- Pilotage du projet de portrait photo de l'équipe pédagogique de l'École intercommunale de musique de Petite Camargue
- Projet d'installation d'un food truck sur la commune d'Aimargues
- Reportages photo et gestion de la photothèque



Supports de communication

- Conception et rédaction du magazine communautaire Petite Camargue Magazine, à fréquence trimestrielle, édité à 13000 exemplaires et imprimé sur papier recyclé PEFC FS et Eco imprimeur certifié ISO 9001 et 14001
- Conception d'un agenda de poche édité à 11 900 exemplaires
- Conception des différents supports de communication de l'École intercommunale de Musique (affiches de concerts en format A1/A3/A4, invitations presse, programmation, flyers et brochures)
- Conception des supports de communication (affiches, invitations presse et communiqués de presse) des expositions situées à la Capitainerie du port de plaisance de Gallician
- Réalisation d'affiches, dépliants, brochures et/ou kakémonos pour les différents services de la Communauté de communes en fonction des demandes.
- Réalisation de dépliants dans le cadre du partenariat avec ASA Gard Cévennes de l'événement « Slalom de Vauvert »
- Prêt de matériel pour les événements tels que des inaugurations protocolaires et les événements municipaux

Signalétique

- Conception et commande de plaques à destination du service Restauration scolaire
- Conception et commande de plaques « Vélos » à destination de la Capitainerie du port de plaisance de Gallician
- Conception et pose de la nouvelle signalétique sur la façade du siège de la Communauté de communes de Petite Camargue
- Suivi de la signalétique institutionnelle (entrée de territoire, enseignes, panneaux d'identification)
- Refonte de la signalétique des 4 déchèteries intercommunales procédant à la mise en place de totems

MOYENS HUMAINS



1 Chargé de communication

PERSPECTIVES 2022

Modernisation de la communication 360° :

- Refonte du site web www.petitecamargue.fr
- Actualisation de la conception graphique de certains documents : magazine communautaire, journal interne « Le Petit Camarguais », rapport d'activité annuel
- Achat de matériel audiovisuel
- Actualisation du trombinoscope des agents de la Communauté de communes de Petite Camargue
- Développement du kit d'accueil des nouveaux agents en lien avec le service Ressources Humaines

Élaboration d'une stratégie de communication autour de différents projets :

- Plan de communication de la Collectivité
- Plan de communication du marketing territorial en Petite Camargue
- Plan de communication sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Plan de communication sur le projet de la Cuisine Centrale

En chiffres

52 000

Impressions de magazines communautaires

4 100

Impressions de supports de communication interne et externe

200

Publications sur les réseaux sociaux

73

Créations de dossiers événementiels dans la photothèque

POLICE INTERCOMMUNALE



Intervient sur tout le territoire intercommunal (Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert) en complémentarité des services de Police municipale des communes et/ou de la Gendarmerie nationale.

De manière générale, la Police intercommunale exécute, sous l'autorité du Président de la Communauté de communes et des maires des communes qui la composent, les missions de police administrative en matière de prévention et de surveillance générale de la commune.

Dans un contexte évolutif leur attribuant des prérogatives en perpétuelle évolution, les agents de la Police intercommunale sont des acteurs incontournables du paysage « policier » et travaillent en complémentarité avec les services de l'État (Gendarmerie Nationale, Sapeurs-Pompiers, Polices municipales locales et Douane).

La Communauté de communes de Petite Camargue s'est dotée d'un service de Police intercommunale (PIC) afin de renforcer la prévention et de maintenir la sécurité sur le territoire.

Sous l'autorité du Procureur de la République, la Police Intercommunale remplit les missions de Police judiciaire en constatant par procès-verbaux ou rapports les infractions aux différents règlements et lois. Elle assure également l'exécution des arrêtés de Police des Maires et constate les infractions aux obligations ou interdictions de ces actes.

Elle fait respecter les dispositions des Codes et lois dont ils ont compétence et rédige les procès-verbaux correspondant aux contraventions et délits constatés. Dans le cadre de crime ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, elle peut appréhender l'auteur et l'accompagner devant l'Officier de police judiciaire territorialement compétent.

MISSIONS

Les missions de la Police municipale intercommunale sont identiques aux missions dévolues aux Polices municipales : le bon ordre, la sûreté, la tranquillité, la sécurité, la salubrité et, d'une manière générale, la protection des personnes et des biens. Son action, fondée sur la prévention et la proximité, amène la Police municipale intercommunale à être très présente sur le terrain. Elle joue ainsi un véritable rôle de facilitateur au service des Maires et de la population.

MOYENS HUMAINS



- 1 chef de service
- 4 agents de police municipale
 - o 2 Brigadiers-chefs principaux
 - o 1 Gardien-brigadier
 - o 1 Agent de surveillance de la Voie Publique

FORMATIONS D'ENTRAÎNEMENT (FE) ANNUELLES

- 2 FE Pistolet Semi-Automatique
- 6 FE Maniement des bâtons de défense et interventions professionnelles (BTD Télescopique + BPPL Tonfa + Lacrymogène)
- 10 jours de formation continue obligatoire (FCO) tous les 5 ans pour les agents et tous les 3 ans pour le chef de service.

MATÉRIEL

- Cinémomètre pour les contrôles de vitesse
- Un éthylotest
- Test salivaire pour contrôle de stupéfiants
- Verbalisation électronique (2 PVE)
- Matériel administratif (ordinateurs, bureaux, imprimante)
- Logiciel police (YPOLICE)

Défense et protection :

- Armement de catégories B (Pistolet semi-automatique CZ P07) et D (Bâtons de défense BTD, BPPL et Lacrymogène moins de 100 ml)
- Gilet pare-balles
- Système de communication Radio interne et interopérabilité avec communes de la Communauté de communes de Petite Camargue.



- 1 véhicule de type DUSTER
- 1 véhicule de type Kangoo

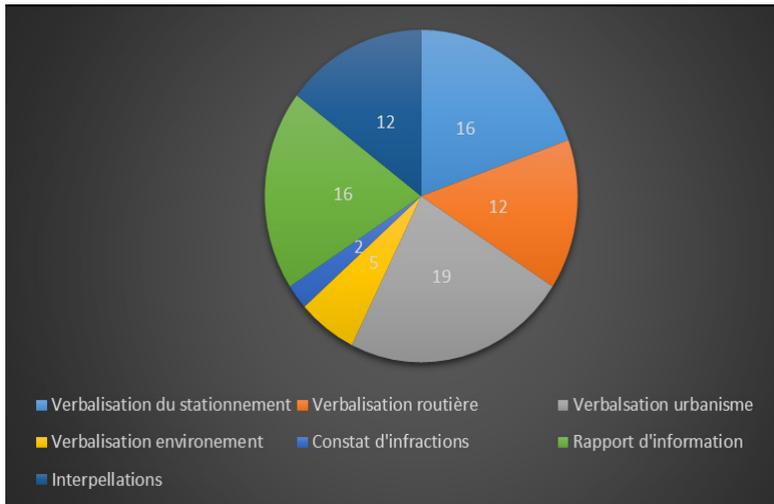
ACTIVITÉS DE LA POLICE INTERCOMMUNALE

Activités principales

- Assurer le bon ordre, la sûreté, la tranquillité, la sécurité, la salubrité publiques
- Protection des personnes et des biens
- Surveillance générale/Police secours
- Recherche, constatation et relevé des infractions
- Rédaction et transmission d'écrits professionnels
- Relation avec les publics

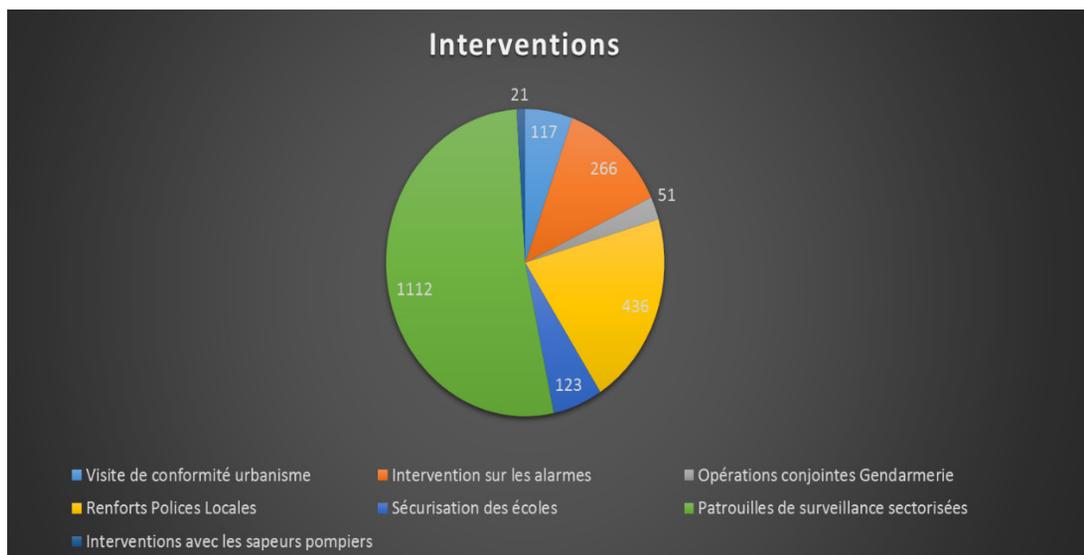
Activités spécifiques

- Concourir à la bonne exécution des pouvoirs de police des maires (respect des arrêtés, conseil, etc.)
- Renfort des polices d'État et municipales sur le territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue



- Surveillance des bâtiments, voiries et espaces communautaires
- Relevé des infractions urbanistiques et des infractions liées à l'environnement
- Surveillance des festivités organisées par les communes/maintien de l'ordre
- Secours et assistance aux personnes, notamment lors d'événements climatiques (inondations, incendies).
- Concours à la Politique de sécurité routière et intervention sur les accidents de la circulation routière.

ACTIVITÉS DE LA POLICE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE



PERSPECTIVES 2022

- Accès Fichier National des Permis de Conduire/Système d'Immatriculation des Véhicules
- Fichier des animaux/identification par puce électronique
- Achat de caméras-piéton
- Achat d'un armement intermédiaire (pour assurer la protection des agents)
- Remplacement/acquisition d'un véhicule d'intervention de moyenne capacité
- Réflexion sur la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes
- Modification des horaires en adéquation avec les autres forces de police en présence et la délinquance.





DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DES ASSEMBLÉES

MISSIONS

- Conseil, assistance de la Direction générale et de la Présidence ;
Impulser, organiser la mise en œuvre des plans d'action en fonction des objectifs définis par la Présidence, la Direction générale et l'Interface Présidence/Élus communautaires ;
- Organisation, préparation, gestion et suivi de l'assemblée délibérante (préparation de l'ordre du jour, des convocations adressées aux élus communautaires, élaboration du compte rendu, du procès-verbal de séance et suivi des actes) ;
- Organisation, préparation, gestion et suivi des Bureaux communautaires, des Commissions thématiques communautaires et autres réunions (préparation de l'ordre du jour, des convocations adressées aux élus, élaboration du compte rendu) ;
- Élaboration des actes et documents administratifs ;
- Garantie de l'enregistrement des actes administratifs de la Communauté de communes et leur transmission au contrôle de légalité en Préfecture ;
- Aide et conseil aux différents services de la Collectivité ;
- Planification, organisation et participation aux réunions de responsables de service.

MOYENS HUMAINS



- 1 Responsable de service
- 1 Assistante administrative
- 1 Standardiste/agent polyvalent de l'administration générale
- 1 Agent polyvalent d'accueil
- 2 Agents d'entretien polyvalents des collectivités

En chiffres

9

Conseils de Communauté

161

délibérations

52

décisions

8

Bureaux communautaires

40

Commissions thématiques

26

Autres réunions
(Comités des Maires, CLECT,
COPI, COTECH)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MISSIONS

- Accueil physique et téléphonique du public de la collectivité ;
- Renseignements et orientation des usagers vers les services et organismes compétents ;
- Réception, enregistrement, distribution et expédition du courrier ;
- Planification et suivi de l'entretien ménager au siège social ;
- Gestion des produits d'entretien des bâtiments communautaires (commande/livraison des produits et tenue des stocks) ;
- Définition des besoins en mobilier, matériel et équipements des agents de la Collectivité ;
- Planification de la gestion des locaux et des équipements du siège ;
- Conception des outils de planification et des procédures de contrôle ;
- Gestion des archives intermédiaires et définitives de la collectivité.

En chiffres

4641

Courriers établis

8251

courriers traités

290

demandes de réservation
de salle

2021

RÉTROSPECTIVE

- Suivi et gestion des stocks liés à la COVID-19 ;
- Poursuite de la procédure de dématérialisation des actes administratifs : transmission des convocations ; pour les Bureaux communautaires via IDELIBRE ;
- Réalisation du recueil des actes administratifs ;
- Réalisation du registre des délibérations.



2022

PERSPECTIVES

- Mise en application de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;
- Mise en place d'une Gestion Électronique du Courrier, d'une Gestion Électronique de Documents et d'un Système d'Archivage Électronique en lien avec le service Informatique ;
- Archives communautaires : poursuite de la gestion des éliminations ;
- Aménagement d'un vestiaire pour les agents d'entretien au siège de la Communauté.



PRÉVENTION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

MISSIONS

L'assistant de prévention contribue à assister et à conseiller l'autorité territoriale et les responsables de service dans la mise en place de la démarche d'évaluation des risques et d'une politique de prévention des risques. Il s'assure ainsi de la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à la :

- Prévention des dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- Progression de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- L'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

RÉTROSPECTIVE 2021

Santé du travail

- Mise en place de 8 repose-poignets ergonomiques dans différents services administratifs de la Communauté de communes de Petite Camargue (CCPC).
- Mise en place par la Société 3D Ergonomique d'un fauteuil ergonomique concernant le poste de travail pour l'un des agents du service Ressources Humaines.
- Mise en place de thermomètres frontaux dans tous les restaurants scolaires, ainsi qu'un thermomètre frontal et tensiomètre bras au service Environnement.
- Réapprovisionnement des trousseaux à pharmacie dans les services suivants : le siège social de la CCPC, le service Environnement et ses 4 déchèteries intercommunales, le service Patrimoine, le Port de plaisance de Gallician, l'École intercommunale de musique de Petite Camargue et la Police intercommunale.
- Déclaration des 10 défibrillateurs dans la base de données nationale (BDN) pour géolocalisation.
- Actualisation des plans d'évacuation du 1^{er} étage du siège de la CCPC.
- Intervention au Centre d'Hébergement pour effectuer la levée des réserves à la suite du rapport de la Sous-Commission départementale contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Participation au Comité de Pilotage pour le lancement d'une démarche et la réalisation d'un diagnostic de Risques psychosociaux.
- Visites sur différents sites de la CCPC pour vérification des risques et rencontre avec les agents du service Patrimoine, de l'Office du Tourisme Cœur de Petite Camargue, de la Police intercommunale ainsi que des 4 déchèteries intercommunales.
- Travail en collaboration avec le service Juridique sur la capacité d'accueil maximale et le taux d'encadrement adapté au sein de la Restauration scolaire pendant le temps de pause méridien.

Documentation

- Mise à jour du Document Unique intégrant les risques liés à la COVID-19 et la réorganisation des services communautaires en avril 2021. Présentation et validation effectuée au CHSCT le 15 juin 2021. Validation au Conseil Communautaire le 29 septembre 2021.
- Réalisation d'un livret d'accueil en collaboration avec le service Communication et la Responsable Gestion des déchets et SPANC pour les agents des déchèteries intercommunales.
- Création d'articles mensuels dans le journal interne « Le Petit Camarguais ».



Formations

• Organisation de formations :
En référence au rapport de la Sous-Commission départementale contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, une formation Sécurité-Incendie a été mise en place en collaboration avec le Service Formation, Emploi et Compétences :

- Manipulation des extincteurs et exercice d'évacuation : 17 agents ;
- Formation secouriste : 8 agents ;
- Habilitation électrique et CACES : 1 agent.

MOYENS HUMAINS



2 Agents de prévention

PERSPECTIVES 2022

- Mise à jour du Document Unique des Risques Professionnels intégrant la réorganisation des services communautaires et les risques psychosociaux suite à la démarche et la réalisation d'un diagnostic.
- Création d'un livret d'accueil hygiène et sécurité du travail pour les nouveaux agents ainsi que les agents de la CCPC
- Mise en œuvre d'exercices d'évacuation incendie pour certains sites de la Collectivité.
- Mise en place d'un dispositif d'alerte concernant les agents isolés.
- Mise en place d'un plan de prévention permis feu et protocole chargement/déchargement.
- Rédaction du règlement intérieur hygiène et sécurité en l'intégrant au règlement intérieur de la CCPC.
- Visites sur sites et visites de chantiers du service Patrimoine : cantines scolaires...
- Participation au support OPEN GST pour mise à jour de tous les bâtiments de la CCPC.
- Suivi des formations obligatoires : CACES, habilitation électrique, SST, gestes et postures, extincteurs, hygiène alimentaire...
- Participation à la mise en place de la formation obligatoire de la laïcité pour tous les nouveaux agents ainsi que les agents de la CCPC.
- Création et mise en place de classeurs pour registre de sécurité et intégrer les rapports et les contrôles obligatoires concernant tous les bâtiments.
- Participation à la mise en place d'un dispositif égalité de traitement entre les hommes et les femmes, ainsi qu'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.





PÔLE

ATTRACTIVITÉ

ET

DÉVELOPPEMENT

TERRITORIAL

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT

MISSIONS AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU/SCOT) en collaboration avec les organismes chargés de leur production : les communes pour le PLU, le syndicat mixte pour le SCOT
- Instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, etc. prévus par le Code de l'urbanisme. La délivrance de ces documents demeurant du ressort des maires des communes membres.
- Participation au développement économique : amélioration et conception des zones d'activités existantes et en création.

RÉTROSPECTIVE 2021

Dématérialisation des demandes d'urbanisme

- Le service application Droit des sols est pilote dans le département du Gard depuis 2019.
- Validation émise au niveau national par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires pour notre éditeur de logiciel OCI URBANISME en charge des consultations dématérialisées des ABF/UDAP et DDTM du Gard.
- Organisation de réunions mensuelles avec les services d'urbanisme des communes dans cette phase de préparation à la dématérialisation
- Utilisation du logiciel d'OCI URBANISME depuis juillet 2021 répondant aux nouvelles obligations en matière de réception et d'instruction dématérialisées des demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Exécution des tests de téléversement des dossiers sur la plateforme PLAT'AU.

DOSSIERS	Aimargues	Aubord	Beauvoisin	Le Caillar	Vauvert	Total
Permis d'Aménagement	0	0	2	1	9	12
Permis de Construire	32	11	17	18	48	126
P.C pour Maison Individuelle	24	1	77	7	24	133
Déclaration Préalable	107	38	156	51	202	554
C.U.a (certificat d'urbanisme d'information)	202	42	155	93	499	991
C.U.b (certificat d'urbanisme opérationnel)	3	0	0	1	10	14
Permis de démolir	0	0	2	0	3	5
DAACT (déclaration attestant l'achèvement des travaux)	45	10	4	4	35	98
Total dossiers	413	102	413	175	830	1933

*Nombres d'actes réalisés dans le cadre du service commun sur la période du 1er novembre 2020 au 1er novembre 2021.

- Augmentation de 17% par rapport à 2020 sur le nombre de dossiers traités par le service Aménagement de l'Espace.

- Augmentation de 43% pour les permis de construire, 16 % pour les déclarations préalables et 13% pour les certificats d'urbanisme.

En chiffres

- 1933** Demandes d'autorisation d'urbanisme
- 1005** Certificats d'urbanisme
- 554** Déclarations Préalable
- 259** Permis de Construire

MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Adjointe référente ADS et Instructrice
- 1 Instructrice ADS
- 1 Assistante administrative
- 1 Cheffe de projet Habitat

PERSPECTIVES 2022

- Mise en place réglementaire au 1^{er} janvier 2022 de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.
- Travail sur l'archivage numérique des autorisations d'urbanisme.

MISSIONS HABITAT

Partie intégrante du service Aménagement de l'espace et de l'habitat, elle participe à l'élaboration et l'animation de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie ».

La mission première de la cheffe de projet Habitat/OPAH est d'assurer l'animation, le suivi et l'évaluation des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat. De plus, elle conduit les travaux de la Conférence intercommunale du logement en lien avec les partenaires et sous le couvert de l'exécutif. Enfin, elle concourt également au suivi des dispositifs pour la rénovation énergétique des logements privés.

RÉTROSPECTIVE 2021

Subvention des façades

9 dossiers subventionnés pour un montant total de 15 961,98 €.

Mission de la Conférence intercommunale du Logement

La CIL définit la politique intercommunale en matière d'attribution des logements au sein du parc locatif social, en vue de développer la mixité sociale, de favoriser la coopération entre les bailleurs et les réservataires et d'améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs.

- 2 Ateliers de travail avec les partenaires et les communes
- 1 Comité de Pilotage avec les élus
- Présentation des documents aux instances du Département

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriété Dégradée Le Montcalm

- Organisation de 9 Commissions thématiques (entretien – techniques – impayés)
- Organisation de 2 formations à destination des copropriétaires
- Autres actions menées :

- Balade technique, réunion d'information à destination des agences immobilières, opération tri des déchets en pied d'immeubles, réunion publique d'information aux copropriétaires sur l'avancement du dispositif et la préparation de l'Assemblée générale, Assemblée générale Extraordinaire ;

- Communication : des permanences aux copropriétaires 2 fois par mois et réalisation de 2 journaux de projets ;

- Réunions de suivi du dispositif : 2 Comités de Pilotage avec les élus ainsi que 3 Comités Techniques.

PERSPECTIVES 2022

- Poursuivre l'Opération Façade
- Mise en œuvre des actions liées à la Conférence intercommunale du Logement.
- Poursuivre le suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété Dégradée (Opah-CD).
- Finaliser l'étude pré-opérationnelle des centres anciens.
- Lancer le marché du suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Ouverture du guichet Rénov'Occitanie

Ce guichet offre aux administrés des rendez-vous avec des conseillers énergie. Il a pour objectif principal d'accompagner les foyers dans leur projet de rénovation énergétique de l'habitat et de diffuser une information technique, économique, juridique et financière à ce sujet.

Étude pré-opérationnelle sur la rénovation des centres anciens

- Attribution du marché d'accompagnement à Urbanis en juillet 2021
- Rencontre des cinq maires afin d'affiner le diagnostic.

En chiffres

15 961,98 € Montant versé pour la rénovation des façades visibles depuis la voie publique

Dispositif DEPAR (diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation)

Bilan depuis le lancement :

7330 courriers envoyés
4082 foyers rencontrés, dont **865** propriétaires
1307 questionnaires administrés
50 rendez-vous pris
44 diagnostics réalisés

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La compétence Développement économique de la Communauté de communes de Petite Camargue s'exerce à travers :

- Les actions de développement économique, les aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Les actions en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle.

MISSIONS

Accueil des entreprises

- Zones d'activités (création, intégration, gestion et entretien)
- Immobilier d'entreprise (commercialisation, baux, Espace Emploi Entreprises)
- Impôts économiques
- Accompagnement implantation

Accompagnement des projets d'entreprise

- Interlocuteur entreprise et porteurs de projets
- Viabilité du projet : chambres consulaires, BG Lunel
- Financement : Initiative Gard, subvention abondement fonds LEADER

Contrat Ville

- Cosignataire du contrat Ville
- Partenaire financier : co-financement des actions répondant à l'Appel à projets annuel

Emploi, Insertion, Formation

- Action référente de parcours : accompagnement des publics les plus en difficulté et éloignés de l'emploi
- Mission Locale Jeunes : membre du Conseil d'Administration participation au financement de fonctionnement de la structure
- CFPPA : partenaire financier, Participation au Comité Territoriale
- Partenaire du Markheton

Plan de sauvegarde et de relance

- Aides financières (cadre régional)
- Soutien associations et commerçants

MOYENS HUMAINS



- 1 Responsable de service
- 1 Référente de parcours
- 1 Animatrice de développement local

En chiffres

Les entreprises en Petite Camargue

o Nombre d'établissements : **2175** activités marchandes hors agriculture (source INSEE – sirene 2019).

o Répartition par secteur d'activité

Industrie manufacturière : **6.1 %**

Construction : **19.8 %**

Commerce de gros et de détail, transport, hébergement et restauration : **27.1 %**

Information et communication : **2 %**

Activités financières et d'assurance : **2.3 %**

Activités immobilières : **3.9 %**

Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien : **13.3 %**

Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : **14.3 %**

Autres activités de services : **11.3 %**

RÉTROSPECTIVE 2021

Accompagnement des entreprises

- Signature partenariat CCI du Gard : mise en place de la permanence d'un développeur économique consulaire destiné à accueillir les porteurs de projet de création et développement d'entreprises.
- Une aide financière directe communautaire permet aux entreprises en création ou en développement de mobiliser les fonds européens gérés par le GAL Vidourle Camargue :
 - Click and Concept – 2 500 €
 - Loca Camargue – 3 193,03 €
 - Rêves d'Ô – 5 000 €
- L'adhésion de la Communauté à Initiative Gard a permis de financer 4 reprises d'entreprise et de créer et maintenir 18 emplois. 74 000 € de prêts à taux 0 % ont été injectés dans l'économie locale et ont permis de mobiliser 760 000 € de prêts bancaires complémentaires.

Bilan des aides financières versées dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

- Aides financières directes suite à la perte de chiffre d'affaires lors du 1^{er} confinement : 13 500 €
- Plan Camargue : aide financière en vue de la sauvegarde de la culture et des traditions camarguaises à destination des manades et éleveurs de chevaux de race Camargue :
 - 2020 : 75 000 €
 - 2021 : 22 000 €
- Abondement du Fonds régional L'OCCAL : 38 202 € intégralement reversés aux entreprises du territoire communautaire principalement par la prise en charge partielle de loyers, d'investissements sanitaires nécessaires à la réouverture et pour la digitalisation des entreprises.

Emploi, Insertion, Formation

- Accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté par la référente de parcours, réalisé grâce au financement du Département du Gard. En 2021, 46 personnes ont ainsi pu bénéficier de l'accompagnement spécifique. Cela a permis la signature de 23 contrats de travail.
- Le financement de la Mission Locale Jeunes, à travers une subvention de fonctionnement de plus de 46 000 €, permet d'accompagner plus de 660 jeunes du territoire.
- Partenaire du Contrat Ville de Vauvert, la Communauté de communes finance à hauteur de 10 000 € des actions visant à favoriser le développement économique et l'emploi et à améliorer le cadre de vie des habitants au sein du quartier prioritaire politique de la ville.

PERSPECTIVES 2022

Le territoire communautaire témoigne d'un dynamisme économique important :

- Les dernières zones d'activités ZAC Côté Soleil et Pôle des Costières sont en cours de finalisation et les derniers lots sont entièrement réservés
- Certaines entreprises, implantées sur le territoire, poursuivent leur développement et sont donc en recherche de foncier
- Les documents de planification prévoient le développement du territoire, notamment l'accueil de + 8 300 habitants d'ici 2030, et la possibilité d'accroître le foncier économique pour accueillir les entreprises employeuses.

Dans ce cadre, la Communauté de communes de Petite Camargue souhaite pouvoir étendre la zone industrielle de Vauvert et disposer de foncier économique supplémentaire.

- Un premier travail d'étude sera lancé en concertation avec les services de l'État : Préfecture, DREAL et DDTM.

En chiffres

Chiffres de l'emploi

(source : Plan de réduction des tensions en recrutement - Diagnostic territorial des secteurs en tension – doc de synthèse – Préfet du Gard – janvier 2022)

Bassin d'emploi de Vauvert (CCPC – CCRVV – CCTC)

- o Un taux de chômage de **10,2 %** au 1^{er} trimestre 2021.
- o **40 %** des salariés travaillent dans les services, **31 %** dans l'industrie et **21 %** dans le commerce.
- o Le nombre d'offres d'emploi reste en recul par rapport au niveau d'avant-crise. Pour autant, le bassin de Vauvert enregistre une progression de **18,5 %** sur deux ans.
- o **52 %** des emplois proposés sont des CDD.
- o **69 %** des projets de recrutement sont liés à une activité saisonnière.

Zones d'Activités

- Lancement dernière tranche d'aménagement ZAC Côté Soleil
- Ventes foncier sur la ZAC Pôle des Costières, actes authentiques signés :
 - Lot 2 - 5 259 m² - 264 952,80 € TTC – société TERRE DU SOLEIL
 - Lot 6 – 4 837 m² - 243 784,80 € TTC – M. CHAILLOU

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

PORT DE PLAISANCE DE GALLICIAN

Ce port fluvial est situé dans le hameau de Gallician, sur le canal du Rhône à Sète. Il propose 38 places, dont 7 réservées aux escales en été et aux hivernages en basse saison. Il bénéficie d'une situation exceptionnelle au cœur du Grand Site de France de la Camargue gardoise, au pied des Costières et de ses vignobles.

Boucles cyclotouristiques, ViaRhôna, voie verte, sentiers VTT, GR 42 du Pilat à la Méditerranée, ou encore plus de 120 km de sentiers balisés accessibles à tout public labélisés Gard Pleine Nature sont accessibles au départ du port.

MISSIONS

La Communauté de communes de Petite Camargue gère le port fluvial de Gallician dans le cadre d'une concession des Voies Navigables de France qui se terminera au 31 décembre 2027. L'objectif est de développer le port et ses services au profit de l'attractivité touristique durable du territoire intercommunal.

RÉTROSPECTIVE 2021

- Obtention des labels Qualité Plaisance et Pavillon Bleu complétant le label Accueil Vélo obtenu en 2019
- Signature de la convention avec le CPIE du Gard pour bénéficier de la 1^{re} campagne ÉcoGestes Fluvial pilotée par le CPIE Bassin de Thau et animée dans le département du Gard par le CPIE du Gard
- Installation de 2 activités commerciales : Rêves d'Ô en Camargue et LocaCamargue
- Installation d'une laverie résidentielle dans le nouveau bloc sanitaire destiné aux plaisanciers
- Remplacement de la pompe des eaux usées des bateaux
- Présentation des travaux de réaménagement du bloc sanitaire (agrandissement, rénovation totale et mise en accessibilité) réalisés pendant la période de confinement et des activités des 2 nouveaux partenaires installés
- Participation aux travaux du contrat de Structuration du Pôle Touristique Territorial (SPôTT) Destination Camargue, porté par les agences de tourisme des départements de l'Hérault, du Gard et des Bouches-du-Rhône.
- Accueil par les 3 agences départementales de tourisme et présentation de la destination Camargue à la presse et aux partenaires des documents de promotion touristique : le roadbook à vélo et le guide fluvial.
- Participation au salon Nautic de Paris en décembre 2021 à l'invitation du Comité Régional du Tourisme d'Occitanie et de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie
- Annulation des expositions situées à la Capitainerie en période de crise sanitaire à la suite de l'instauration du Pass sanitaire pour ne pas entraver le bon accueil des plaisanciers.

PERSPECTIVES 2022

- Acquisition d'un logiciel de gestion
- Poursuite des engagements environnementaux :
 - Poursuite de la campagne EcoGestes Fluvial avec le CPIE Bassin de Thau
 - Candidature déposée au label Pavillon Bleu pour 2022
 - Installation de nichoirs à mésanges sur les quais pour une lutte mieux intégrée contre les chenilles processionnaires
- Poursuite des actions de développement touristique : candidature au renouvellement du label Accueil Vélo pour la période 2022-2024

En chiffres

- 38** anneaux
- 445** nuits en escale (576 en 2018)
- 77 %** des escales par des bateaux de location (80 % en 2019)
- 7** escales de péniches-hôtels (36 en 2019) représentant **121** passagers accueillis (525 en 2019)
- 67 %** de clientèle française (37 % en 2019)



HÉBERGEMENT DE GROUPES LA PETITE CAMARGUE

En chiffres

68 % de fréquentation par rapport à 2019

1 806 nuitées (5 653 en 2019)

64 % public scolaire ou de loisirs (72,21 % en 2019)

20.65 % public handicapé (11,48 % en 2019)



D'une capacité de 68 personnes, l'hébergement de groupes La Petite Camargue accueille tout au long de l'année des groupes d'au moins 15 personnes dans ses 28 chambres de 2 ou 3 lits, équipées chacune d'une salle d'eau avec sanitaires. La restauration est assurée par la Cuisine centrale intercommunale et propose des menus équilibrés, de qualité, en grande partie bio, et issus de produits locaux.

Cet établissement municipal est géré depuis 2010 par la Communauté de communes de Petite Camargue dans le cadre d'une convention de gestion et d'exploitation qui s'achève fin 2021.

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe de l'hébergement est composée d'une responsable, gestionnaire de la structure, d'une assistante administrative et d'accueil et de 2 agents techniques, chargés de l'entretien et du gardiennage du bâtiment, ainsi que de la surveillance de nuit en présence des groupes.

Elle est complétée par une équipe d'agents d'entretien, mutualisée avec le service Restauration scolaire.

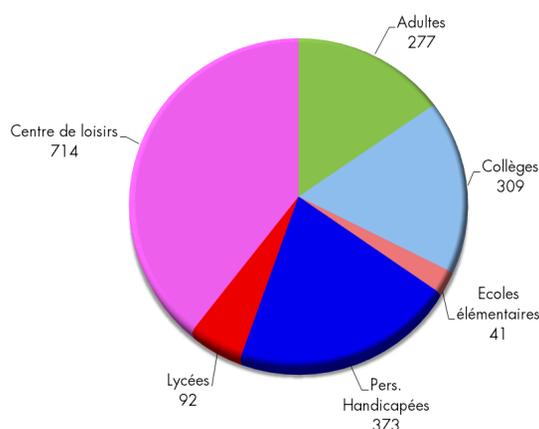
La restauration des groupes est assurée par le service Restauration scolaire (préparation des repas et service).

RÉTROSPECTIVE 2021

Année de nouveau fortement marquée par la crise sanitaire et ses impacts sur le secteur touristique, en particulier par l'annulation de la quasi-totalité des voyages scolaires, principale clientèle de l'Hébergement de groupes : 24,4 % de la clientèle en 2021 contre 72,21 % de la clientèle accueillie en 2019.

Conformément aux décisions prises en 2020, la Communauté de communes a arrêté la gestion et l'exploitation de l'hébergement au 31 décembre 2021.

Hébergement de groupes La Petite Camargue
Groupes accueillis en 2021
1 806 Nuitées



SERVICE MISSIONS TRANSVERSALES

MISSIONS

Le service Missions transversales pilote et anime des programmes d'intervention et des projets structurants de la Communauté de communes. Il gère le dispositif européen « Approche Territoriale Intégrée urbaine » qui vise à accompagner la rénovation du quartier prioritaire de la ville de Vauvert. Il est en charge de la recherche de financements externes pour les projets structurants.

En 2021, il a repris le suivi des missions relatives au développement touristique du territoire.

RÉTROSPECTIVE 2021

ATI urbaine :

- Accompagnement des dossiers d'aides financières européennes pour les projets portés par la Ville de Vauvert pour la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal à la gare : études préalables et réalisation du premier tronçon de piste cyclable (montant des aides européennes sollicitées : 803 600 €).

Construction de la Cuisine centrale :

- Lancement du marché global de performance incluant la conception et la construction du nouvel équipement et engageant le groupement candidat sur des objectifs de performance énergétique et environnementale depuis la construction avec des matériaux durables jusqu'au fonctionnement du bâtiment.
- Financement du projet : Rencontres de M. le Président de la CCPC avec M. le Préfet du Gard, et Mmes les Présidentes de Région et de Département. Demandes d'aides financières déposées à hauteur de 80 % du projet : 563 000 € auprès du Département du Gard (8 % du projet), 1 608 470 € auprès de la Région Occitanie (23 % du projet), 2 722 485 € auprès de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR, 40 % du projet) et 740 024 € auprès de l'Europe (Fonds Européen de Développement Régional – FEDER, 10 % du projet).

Développement touristique du territoire :

- Suivi de la délégation de service public à l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue : conventionnement, suivi des résultats et du financement.
- Participation aux travaux de co-construction des schémas de stationnement et de circulation et d'interprétation du Grand Site de France de la Camargue gardoise, pilotés par le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.

PERSPECTIVES 2022

2022 verra le lancement de l'opération de construction de la nouvelle cuisine centrale :

- Études de conception
- Dépôt du permis de construire
- Démarrage des travaux.







PÔLE

COHÉSION SOCIALE

ET

TERRITORIALE

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE PETITE CAMARGUE

MISSIONS

L'École intercommunale de musique de Petite Camargue est un service public culturel intercommunal qui a pour mission l'enseignement musical et l'accès au plus grand nombre à une éducation et une pratique musicale. Cet enseignement musical passe par un apprentissage des techniques instrumentales et vocales, d'une connaissance des répertoires (classique, jazz, musiques actuelles et musique contemporaine) en vue d'un parcours musical amateur ou professionnel. Le développement des pratiques collectives et pratiques amateurs est la composante majeure de ses activités pédagogiques.

L'école de musique est ouverte à tous les publics, des enfants de 4 ans jusqu'à nos aînés. Elle participe activement à la vie artistique dans son aire de rayonnement, et mène quelquefois des actions de sensibilisation auprès des écoles primaires.

Depuis 2007, conformément aux orientations du « Schéma départemental des enseignements artistiques » mis en place par le Conseil Général du Gard, l'École de musique assure le rôle d'établissement « ressource » dans le Sud Gard.



MOYENS HUMAINS

- 1 Directeur
- 1 Secrétaire
- 1 Régisseur/Enseignant
- 1 Gardien
- 15 Enseignants titulaires
- 9 Enseignants contractuels

En chiffres

462 heures hebdomadaires de cours sont prodiguées à l'École de Musique.
34 disciplines enseignées

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Des cours pour les plus jeunes

- > Jardin musical (4 ans)
- > Éveil musical (5 ans)
- > Parcours initiation découverte (6 ans)

Les pratiques collectives

- > Ensembles de guitares
- > Ensembles instrumentaux et à cordes benjamin
- > Ensemble de percussions
- > Ensemble de violoncelles
- > Groupes de rock
- > Improvisation jazz
- > Musique de chambre
- > Orchestre d'harmonie
- > Orchestre symphonique
- > Quatuor de saxophones

Les disciplines instrumentales

- > Accordéon chromatique et jazz
- > Accordéon diatonique
- > Alto
- > Batterie
- > Cajon
- > Chant lyrique, jazz, variété
- > Clarinette/Clarinette jazz
- > DJ - Mix platines CD et vinyles, CDJ 850 et contrôleur Numark
- > Djembé
- > Flûte et Flûte à bec
- > Formation musicale solfège
- > Guitare classique, jazz, électrique
- > Guitare basse
- > Harmonica
- > Harpe
- > MAO (Musique assistée par ordinateur en partenariat avec l'association RIVES)
- > Percussions
- > Piano, Piano jazz
- > Préparation professionnelle au DEM de chant lyrique
- > Saxophone, Saxophone Jazz
- > Trombone, Trombone Jazz
- > Trompette
- > Tuba
- > Violon
- > Violoncelle

Effectif total de 805 élèves

- 536 élèves de la CCPC (soit 66,58 % de l'effectif)
- 269 élèves extérieurs à la CCPC (soit 33,42 % de l'effectif)

- Aimargues : 87 élèves
- Aubord : 30 élèves
- Beauvoisin : 100 élèves
- Le Cailar : 33 élèves
- Mus : 12 élèves
- Vauvert/Gallician : 286 élèves
- 4/6 ans : 69 élèves
- 7/11 ans : 234 élèves
- 12/15 ans : 103 élèves
- 16/18 ans : 34 élèves
- Étudiants : 16 élèves
- Adultes actifs : 299 élèves
- Retraités : 50 élèves



PERSPECTIVES 2022

Création d'une « fanfare » (flûtes, clarinettes, saxophones, trompettes, trombones, percussions) avec une classe de CE2 de l'école primaire Libération en partenariat avec l'A-O-E (Association Orchestre à l'Ecole).

Ce projet est financé par la Communauté de communes de Petite Camargue et à hauteur de 50% par l'A-O-E pour l'achat des instruments. 25 élèves de la classe de Monsieur Cambou participent à ce projet.

ÉTUDES TECHNIQUES

MISSIONS

- Direction, pilotage et coordination technique des projets, missions et chantiers. Mise en œuvre des orientations stratégiques du patrimoine bâti de la collectivité composé de 33 locaux pour une superficie totale de 10266 m² et non bâti : terrains, zones industrielles, voirie (73 kilomètres) et ses accessoires (fossés, talus, petits ouvrages d'art, éclairage public), espaces verts et espaces publics, parcours sportifs, installation terminale embranchée.
- Gestion, maintenance et entretien des réseaux secs (France Télécom, fibre optique) et humides (eau brute, eau potable, eaux usées, eaux pluviales)
- Gestion des contrats de contrôle réglementaire (électricité, gaz, extincteurs, sécurité incendie) et maintenance (chaufferie, climatisation) des bâtiments.
- Mise en œuvre des projets techniques. Pilotage des interventions externalisées en lien avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires, les utilisateurs, les usagers, les services internes.
- Pilotage du volet énergie du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) ;
- Conseil d'expertise auprès des élus, responsables de service et coordonnateurs de projet de la collectivité.

MOYENS HUMAINS



1 Chef de projet

RÉTROSPECTIVE 2021

- Marché de fourniture groupée d'électricité UGAP « 3^e vague »
- Renouvellement du marché à bons de commande des voiries communautaires
- GEMAPI (faucardages, renforcement de digues au Cailar, divers travaux)
- Réunion Conseil Syndical copropriété « Le Valvert »
- Réunion Conseil Syndical « La Salicorne »
- Projet extension Super U à Aimargues
- Projet de la nouvelle cuisine centrale
- Projet de la voie d'Aubord à Vauvert
- Projet plateforme logistique en ZI de Vauvert
- Tranche deux de la ZAC Côté Soleil à Vauvert
- Réunion projet de la cuisine centrale
- Pilotage des études du pont de Gouzilles à Beauvoisin
- Études sur la problématique du Gour à Beauvoisin
- Pilotage de l'étude de solidité du bâtiment « Maison Locale Jeunes » de Vauvert
- Renouvellement du marché de maintenance de l'éclairage public
- Visites diagnostiques au Centre d'Hébergement (études de remplacement des ballons d'eau chaude par des chauffe-eau thermodynamiques)
- Pilotage d'études de diagnostics amiante (voiries et bâtiments)

INTERVENTIONS

- Pilotage de la Commission Voiries et mise en œuvre des diagnostics, études et travaux.
- Pilotage de la maîtrise d'œuvre externalisée.
- États des lieux en fin de travaux pour la fibre optique et réseaux divers (secs et humides) sur voiries.
- Mise à jour du contrat Dalkia à l'École de musique
- Études pour la pose d'une martellière à Aimargues
- Études d'éclairage public optimisé
- Pilotage du marché de balayage mécanisé des zones industrielles
- Finalisation de la réfection globale des sanitaires de la halte nautique
- Changement du Syndicat de copropriété de la Salicorne
- Mise en place d'éclairage public à la ZI d'Aubord
- Réfection du rond-point en ZI de Vauvert avenue Ampère



BILAN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Prise en compte d'une démarche qualité et environnementale pour les opérations de maintenance et de travaux.
- Analyse en coût global des opérations
- Réduction des consommations

PERSPECTIVES 2022

- Travaux sur voiries communautaires et leurs accessoires
- Mise en accessibilité des bâtiments communautaires (exécution de l'Ad'Ap)
- Travaux à la halte nautique (éclairage extérieur)
- Étude préalable à la réhabilitation du pont de Gouzilles à Beauvoisin
- ITE (Installation Terminale Embranchée) : travaux de maintenance et d'entretien
- Rénovation des éclairages aux services Technique, Environnement et au siège de la CCPC
- Rénovation des locaux aux services Technique et Environnement

PATRIMOINE

MISSIONS

- Entretien, maintien et gestion du patrimoine intercommunal bâti composé de 33 locaux pour une superficie totale de 10 266 m² et non bâti : terrains, zones industrielles, voirie et ses accessoires (fossés, talus, petits ouvrages d'art), espaces verts et espaces publics.
- Gestion, maintenance et entretien des réseaux secs (France Télécom, fibre optique) et humides (eau brute, eau potable, eaux usées, eaux pluviales).
- Aide et support technique aux différents services. Présence aux réunions de chantier des opérations de construction et d'aménagement
- Gestion des contrats de contrôle réglementaires (électricité, gaz, extincteurs, sécurité incendie) et maintenance (chaufferie, climatisation) des bâtiments.
- Relation avec les élus, les usagers, les concessionnaires, et différents services des communes.
- Entretien et gestion du parc de véhicules.
- Mise en conformité des installations électriques des bâtiments.
- Gestion des barrières taurines.
- Gestion de barrières anti-intrusion.
- Maintenance des parcours sportifs sur les 5 communes.
- Entretien aire « Office de Tourisme » à Aimargues.
- Pose, dépose et maintenance du mobile home EPIC.
- Vidange, sur demande, des eaux grises des bateaux du port de Gallician.

RÉTROSPECTIVE 2021

- Travaux sur l'installation terminale embranchée (ITE).
- Entretien des espaces verts des zones industrielles en régie et en externalisation avec des entreprises adaptées.
- Divers travaux au siège.
- Entretien du port de Gallician et de la halte nautique, espaces verts.
- Participation à la réhabilitation du port.
- Travaux de maintenance de la halte nautique et du port (petites réparations).
- Entretien et maintenance de l'Office de Tourisme (petites réparations, espaces verts).
- Travaux de maintenance et d'entretien au 706 avenue Ampère, entretien des espaces verts.
- Zone industrielle de Vauvert : travaux de maintenance et d'entretien courant.
- ZAC Côté Soleil : travaux de maintenance et d'entretien courant.
- ZAC des Costières : travaux de maintenance et d'entretien courant.
- ZI LA PEYRE d'Aimargues : travaux de maintenance et entretien courant.
- MLJ : divers petits travaux de maintenance.
- Maison de la Justice et du Droit : divers petits travaux de maintenance.
- CFPPA : divers travaux de maintenance et d'entretien, y compris les espaces verts.
- 4 déchèteries intercommunales : entretien des espaces verts, entretien courant, vandalisme.
- Cantines communautaires : travaux de maintenance et d'entretien sur l'ensemble des cantines.
- Entretien des espaces verts : cuisine centrale, cantines d'Aimargues et du Cailar
- Véhicules : entretien, maintenance, réglementaire, réparations.
- École de musique : travaux d'entretien et de maintenance (peinture, petits travaux divers, espaces verts)
- 145 avenue de la Condamine : maintenance générale du bâtiment.
- Vidange eaux grises pour les bateaux du port de Gallician.
- Préparation et mise en place d'inaugurations et diverses manifestations.
- Utilisation (pour l'ensemble des agents) d'un logiciel spécifique au service.
- Utilisation d'un logiciel spécifique au traitement des bons de commande et des factures

Voiries :

- Travaux en régie sur les 73 km répertoriés.
- Chemins : tout-venant.
- Enrobé à froid.
- Élagage.
- Préparation et installation du Point info de Montcalm (installations mobile home, estrades, travaux divers).
- Centre d'Hébergement : réalisation de divers travaux, maintenance
- Logistique mobilière (conseils, cérémonies, réunions)
- Cuisine centrale : travaux d'entretien et de maintenance des locaux ainsi que des autres cuisines communautaires.
- Restauration scolaire : livraison des repas en cas de besoin.
- Poste de police : travaux de maintenance.
- Entretien des parcours sportifs sur les 5 communes.

En chiffres

Estimation du temps de travail par secteur :

- Voirie : environ **1 660** heures
- Bâtiments : environ **3 440** heures
- Espaces verts : environ **2 585** heures
- Port : **552** heures
- Restauration scolaire : environ **756** heures
- Divers : **1 350** heures (aménagement, déménagement, soudures, fabrication étagères...)

Total tous secteurs confondus :
environ **10 343** heures



MOYENS HUMAINS



- 1 Responsable de service
- 1 Assistante administrative
- 1 Chef d'équipe
- 4 Agents techniques

PERSPECTIVES 2022

- Entretien des voiries communautaires
- Réhabilitation du port (création d'un parking de 18 places côté Saint-Gilles)
- Déménagement de certains services : travaux préparatoires des locaux, déménagement et mise en place des meubles et du matériel.
- Renouvellement du Parc automobile.

RESTAURATION SCOLAIRE

MISSIONS

La Communauté de communes de Petite Camargue assure au titre de ses compétences statutaires, et ce depuis sa création en 2002, la gestion de la Restauration scolaire.

Cette compétence recouvre :

- La production des repas en « liaison chaude » grâce à une cuisine centrale localisée à Vauvert et une cuisine annexe située à Aimargues ;
- L'accueil des enfants dans les 12 restaurants scolaires (+ 2 restaurants éphémères et 17 points de livraison) mis à disposition par les communes, l'entretien des réfectoires, l'équipement en matériel et mobilier ;
- L'animation pendant la pause méridienne, l'éducation au goût, le partage, etc.



MOYENS HUMAINS

- 9 Agents administratifs
- 8 Agents en production
- 30 Agents de service dans les restaurants
- 90 Agents d'animation

RÉTROSPECTIVE 2021

- Évolution du portail Familles : sa fréquentation de plus en plus importante par les familles a permis de réduire considérablement l'activité présentielle des régies et l'ouverture des guichets.
- Travail d'approvisionnement en circuits de proximité pour une qualité toujours plus grande : l'expérimentation du bio a conduit à privilégier les producteurs locaux et à s'approvisionner davantage avec des produits certifiés bio.
- Continuité de la mise en place de la loi EGALIM avec une fréquence régulière des repas végétariens.
- Réalisation d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'année 2021 a été une année d'échantillonnage et d'évaluation de la quantité de déchets produits tant au niveau de la production que des restaurants.
- Traçabilité des principaux allergènes lors de la diffusion des menus scolaires pour assurer une sécurité et une transparence dans la confection des recettes et des préparations.
- Respect et mise en place de protocoles sanitaires durant la crise COVID-19 : vérification régulière des procédures de travail et instauration de nouvelles en règle vis-à-vis des contraintes sanitaires, accueil des enfants aux restaurants scolaires avec la mise en place d'un encadrement des groupes par 1 agent au minimum par classe dans le respect de 1 agent pour 10 maternelles et 1 agent pour 14 élémentaires.
- Développement du Projet Alimentaire Territorial dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle Cuisine Centrale à la suite de l'appel à projets de France Relance. Le volet A, qui favorise l'émergence de nouveaux PAT, nous a permis d'obtenir une subvention, d'être labellisés de niveau 1 et de recruter une chargée de mission.

En chiffres

- Le service est constitué d'une cuisine centrale et d'une cuisine annexe qui fournissent 12 restaurants scolaires (+ 2 restaurants éphémères et 17 points de livraison) dans lesquels ont été servis **200 000** repas dont **180 000** repas scolaires.

La part des enfants scolarisés dans des écoles publiques mangeant à la cantine est de **51%**. Selon les communes, cette part varie.

Elle est de **67%** à Aubord, de **61%** à Aimargues, de **56%** à Beauvoisin, de **45%** à Le Cailar et de **38%** à Vauvert.



En chiffres

En 2021, le coût d'un repas destiné à la restauration scolaire s'élève à **10.80€**, ce prix se décompose en 3 parties :

- Le coût des denrées alimentaires brutes ou transformées soit : 2,80 € soit **26%**
- Les charges du personnel pour assurer la production, la distribution, le service et l'animation durant le temps méridien : 6,88 € soit **64%**
- Le restant concerne les produits d'entretien, les fluides et autres coûts : 1,12 € soit **10%**

PERSPECTIVES 2022

- Finalisation et mise en œuvre du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire

En 2022 sera finalisé le plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire. Celui-ci veillera à proposer des actions concrètes concernant la production grâce entre autres à un travail sur les recettes ou une meilleure adéquation entre repas préparés et repas servis ou la consommation des repas dans les restaurants.

- Plan de diversification des sources de protéines

Dans le respect des recommandations du GEMRCN, ce plan visera à favoriser la diversité de notre alimentation et permettra de réapprendre à apprécier certains aliments parfois oubliés, comme les légumineuses, et à offrir des alternatives aux apports protéiniques de source animale.

- Développement de l'approvisionnement de proximité

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Petite Camargue, notre objectif consiste à se rapprocher des acteurs des systèmes agricoles et alimentaires de notre territoire pour assurer le développement d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité.

- Adhésion à Un Plus Bio, association nationale impliquée dans le changement des pratiques alimentaires Son but est de fédérer autour de projets alimentaires communs, de représenter les membres adhérents auprès des instances de décision nationales et de diffuser le message d'une démocratie alimentaire accessible à tous et sur tous les territoires. Cette adhésion va permettre à la Communauté de communes de Petite Camargue d'intégrer un réseau d'acteurs, de s'imprégner des expériences des autres et de valoriser nos actions.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

MISSIONS

La Maison de la Justice et du Droit possède à la fois une mission judiciaire et une mission d'accueil, d'information juridique et d'orientation du justiciable. Elle réserve un accueil permanent spécifique et gratuit (du lundi au vendredi) afin d'apporter un soutien matériel, moral et juridique immédiat aux victimes d'infractions pénales et de permettre aux personnes de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires.

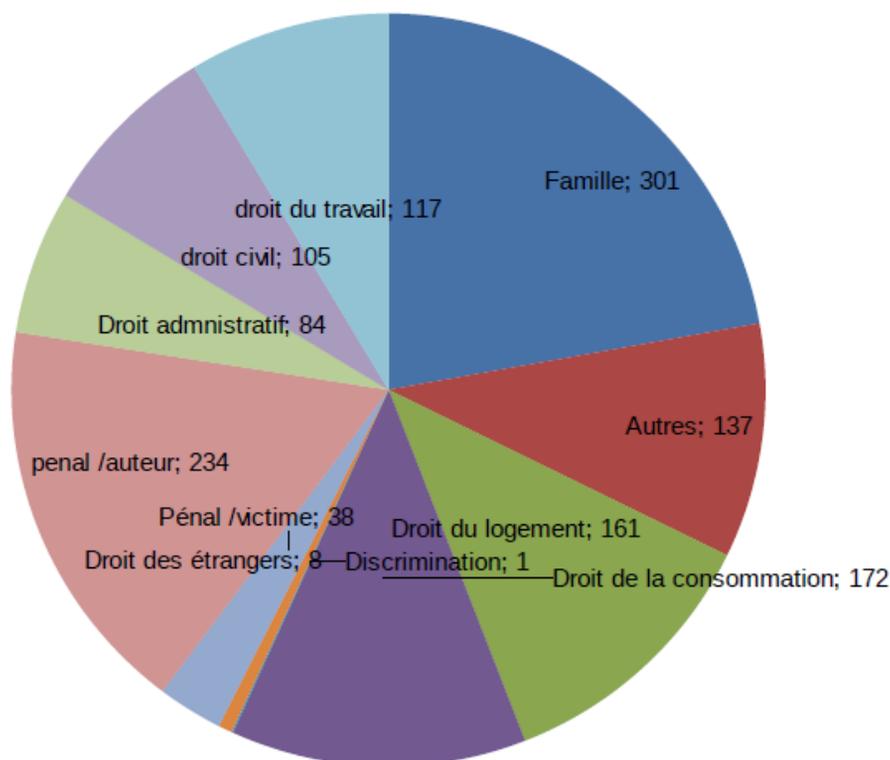


Pour répondre aux besoins de chacun, des permanences sont tenues sur rendez-vous par plusieurs intervenants :

- A.D.I.L. : (Association Départementale d'Information sur le Logement) Information juridique, financière et fiscale sur les questions relatives au droit du logement.
- C.I.D.F.F. : (Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille) accueil, écoute et information se rapportant au droit de la famille.
- A.G.A.V.I.P. : (Association Gardoise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales).
- Conciliateur de Justice : Il favorise le règlement amiable des conflits entre particuliers (problèmes de voisinage, litige opérateur téléphonique, droit de passage...).
- Avocat généraliste (divorces...), Avocat du droit du travail (contrat de travail, licenciement...) et Avocat de l'enfant qui rapporte la parole de l'enfant au Juge des Affaires familiales (divorce, droit de garde...).
- Délégué du Défenseur des droits : Il favorise le règlement amiable entre un citoyen et une administration ou un organisme chargé d'une mission de service public (litige CAF, PV, caisse de retraite...).
- Association LEO LAGRANGE : Elle traite les demandes de personnes touchées par le surendettement et les difficultés financières.

RÉTROSPECTIVE 2021

Au cours de l'année 2021, un Policier municipal a effectué un stage dans les locaux de la Maison de la Justice et du Droit de Vauvert. Aucune autre action n'a pu être menée en raison des conditions sanitaires, mais différents partenaires locaux sollicitent fréquemment les services de la Maison de la Justice et du Droit.



En chiffres

Accueil physique : **1419**
Accueil téléphonique : **1830**
Activité pénale : **234**
Mode alternatif de règlement des différends :
- conciliation : **118**
- délégué du défenseur des droits : **59**
Accès au droit : **527**
Aide aux victimes : **38**

MOYENS HUMAINS



1 greffière dépendante du tribunal judiciaire
1 agent d'accueil mis à disposition par la Communauté de communes de Petite Camargue

PERSPECTIVES 2022

La greffière envisage une rencontre avec les services de la Gendarmerie, de la Police municipale et de la Police intercommunale afin de faire mieux connaître les services de la Maison de la Justice et du Droit.





PÔLE

TRANSITION

ET

DÉVELOPPEMENT

DURABLE

GEMAPI

La compétence « GEMAPI » (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations) est portée et mise en œuvre par la Communauté de communes de Petite Camargue depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence consiste à assurer l'aménagement de bassins hydrographiques, entretenir et aménager les cours d'eau, assurer l'entretien des ouvrages de digues et la défense contre les inondations, protéger et restaurer les sites, écosystèmes aquatiques et zones humides.

Pour mettre en œuvre cette compétence, la Communauté de communes a transféré une partie de ses missions à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vidourle et au Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM). Une autre partie des missions est déléguée à l'EPTB Vistre-Vistrenque. Enfin, la gestion de milieux aquatiques (GEMA) est essentiellement assurée en régie par une équipe dédiée.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES MISSIONS

- Piloter et mettre en œuvre un plan d'action dont l'objectif est d'entretenir les parcelles dont la Communauté de communes assure :
 - la gestion des niveaux d'eau dans le complexe grâce à l'ouverture et la fermeture des vannes martellières
 - l'amélioration du fonctionnement hydraulique du complexe par l'entretien des ragues et des roubines
 - la lutte contre les espèces invasives au travers du piégeage des ragondins et de l'élimination des plantes telles que la jussie ou le baccharis.

PRÉVENTION DES INONDATIONS MISSIONS

- Dans le cadre du transfert à l'EPTB Vidourle et au SYMADREM, la collectivité est informée des modalités de mise en œuvre des missions transférées.
- Concernant le Vistre, les missions sont déléguées. Elles sont exécutées par le délégataire sous le contrôle de la Communauté de communes.

MOYENS HUMAINS



- 1 Responsable de service
- 2 Agents techniques

RÉTROSPECTIVE 2021

Prévention des Inondations

- Actualisation des dossiers d'ouvrage du barrage écrêteur du Valat de la Reyne à Vauvert et des digues du Vistre et du Rhône au Cailar
- Travaux d'urgence digue du Rhône : lors des inondations du 14 septembre 2021, des dommages avaient été constatés au nord de la digue du Rhône. La collectivité a mandaté un bureau d'études spécialisé, qui indique dans son compte rendu réalisé lors d'une visite effectuée en octobre 2021 que le talus côté zone protégée de la digue a été fortement endommagé. Par la suite, des travaux de remise en état de la digue ont été effectués en mars 2022 par l'entreprise Guintoli pour un coût de travaux de 36 500 €, subventionnés à hauteur de 35 % par l'État, la Région et le Département.

- Convention relative à la délégation et à l'élaboration du dossier de système d'endiguement : dans le cadre de la compétence GE-MAPI, les collectivités doivent étudier et classer les systèmes d'endiguement du territoire. Le classement de ces ouvrages nécessite des études techniques complexes ne pouvant être efficacement pilotées par l'administration de la collectivité.

Pour répondre à cet enjeu, la Communauté de communes a convenu avec l'EPTB Vistre Vistrenque afin qu'il mette à disposition de la collectivité ses équipes techniques, la martellière d'Aimargues et ses compétences.

La Gestion des Milieux Aquatiques

- Relance du Comité des marais du « Charnier, Crey et Scamandre » : face à la dégradation rapide du milieu, aux enjeux nombreux, notamment de préservation des espèces animales et végétales endémiques, une nouvelle composition et organisation a été proposée. Elle regroupe, dans une même instance, association de chasse, pêcheurs professionnels, sagneurs, naturaliste, citoyens, associations syndicales autorisées, référent écologique du site et la Communauté de communes de Petite Camargue.



PERSPECTIVES 2022

- Mise en œuvre du plan de gestion des marais et mise en œuvre de travaux d'urgence
Les marais sont un milieu sensible qu'il convient de préserver. Une gestion efficace et des travaux d'urgence sont nécessaires notamment pour améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs et faire mieux circuler l'eau. L'année 2022 verra le lancement des études préparatoires à la mise en œuvre du plan de gestion et le lancement des premiers travaux d'urgence (curage des ragues et des roubines, pose et rénovation de batardeaux, acquisition et installation de pompes).

- Conduite des études concernant le classement des systèmes d'endiguement
En 2022, deux aménagements hydrauliques (barrages écrêteurs de crue du Rieu et du Campagnolle à Aubord et barrage du Valat de la Reyne à Vauvert) et un système d'endiguement (digue du Vistre à Vauvert) seront étudiés.

Délégation des missions de suivi et d'entretien des ouvrages hydrauliques à l'EPTB Vistre Vistrenque

- Mise en place d'une délégation à l'EPTB Vistre Vistrenque des missions d'entretien, d'exploitation hors période de crue et de suivi réglementaire des ouvrages de protection contre les inondations du territoire, impliquant :

- D'assurer le suivi réglementaire des ouvrages (visite courante, Visite Technique Approfondie, rapport de surveillance, rapport d'auscultation),
- D'assurer l'entretien courant des ouvrages permettant de garantir le maintien de leur niveau de protection ainsi que leur bon fonctionnement,
- D'assurer l'exploitation des ouvrages hors période de crue.

GESTION DES DÉCHETS

MISSIONS

La collecte des déchets comprend la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages ménagers (tri sélectif), la collecte en colonne d'apport volontaire de verre, la collecte sur rendez-vous des encombrants et déchets verts. Ce service a également pour principales missions :

- La gestion des quatre déchèteries communautaires d'Airargues, Beauvoisin, Le Cailar et Vauvert ;
- La sensibilisation au tri sélectif (écoles et habitats verticaux) ;
- La collecte des déchets (ordures ménagères et tri sélectif) est effectuée par un prestataire privé ; un marché a été conclu depuis le 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 2 ans avec la Société OCEAN ;
- La collecte des bennes des déchèteries a été confiée à la Société Océan par un contrat de 2 ans, et ce depuis le 01/09/2021 ;
- La collecte des colonnes à verre a été confiée par contrat de 2 ans à la Société Vial, depuis le 01/09/2021 ; le traitement des déchets est quant à lui confié au SITOM Sud Gard.

MOYENS HUMAINS



- 1 Responsable de service
- 3.5 Agents administratifs, dont 2 ambassadrices du tri
- 1 Agent technique SPANC
- 12 Gardiens de déchèterie
- 2 Employés délégués au ramassage des encombrants et des végétaux en porte-à-porte
- 2 Employés détachés auprès de la Société de Collecte des déchets ménagers.

RÉTROSPECTIVE 2021

L'introduction à la collecte sélective et la mise en service des déchèteries

- Réclamations répertoriées et traitées nominativement dans un tableau Excel par les agents et le prestataire de collecte.
- Fortes sollicitations des résidents pour des interventions sur des sujets divers dans les communes membres. Le service cible les dysfonctionnements qui peuvent engendrer un danger pour la population et développer des conflits de voisinage. Cela permet également de cibler toute personne n'ayant pas de bacs de collecte, de sensibiliser les résidents à l'importance de vivre dans une ville propre en proposant des moyens pour pallier les problèmes d'encombrants laissés sur la chaussée sans prise de rendez-vous.
- Gestion des déchèteries, sécurisation des sites, réhabilitation et mise en sécurité.
- Réflexion sur une méthode de collecte de données et d'éventuelles solutions afin de dresser un diagnostic précis du service pour mettre en œuvre un plan d'action en 2023.

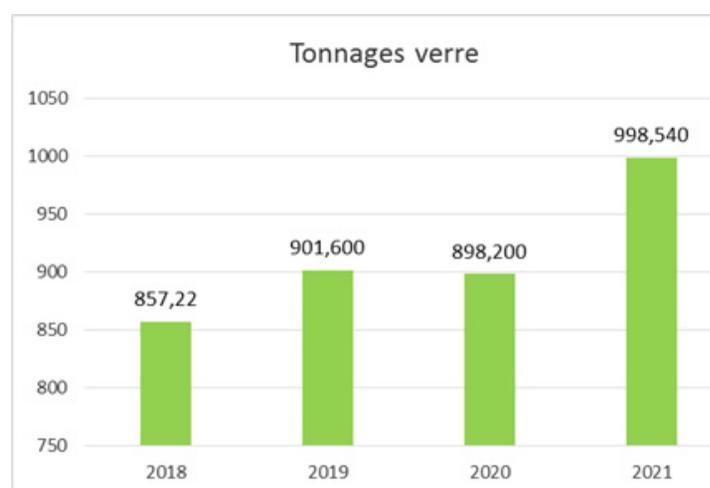
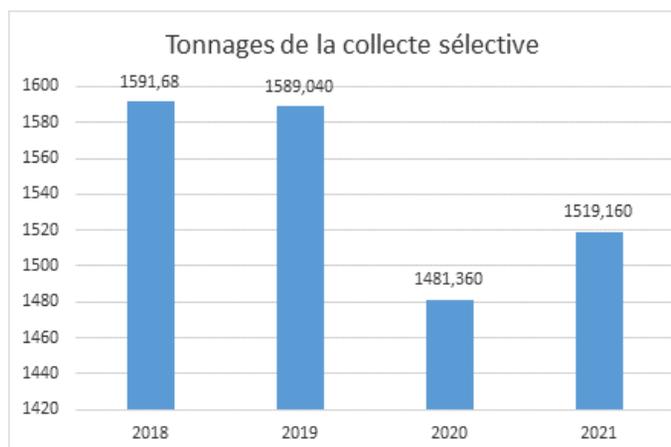
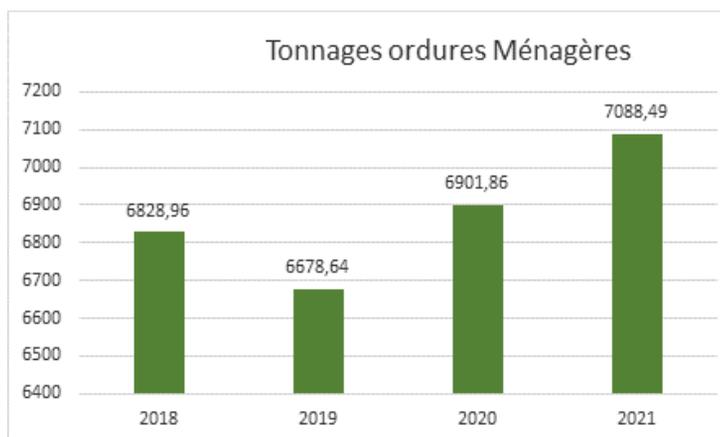
COVID-19 : le service et les agents ont été fortement impactés et mis à contribution durant la crise sanitaire.

4 déchèteries	2019	2020	2021	Evolution en tonnes 2020-2021	%
Gravats	5206.09	4666,22	5901.760	1235.54	26.46
Ferraille	426.88	445,08	505.580	60.50	13.48
Bois	1513.58	1460,03	1595.660	135.63	8.58
Placo	397.60	410,42	574.910	164.49	40.00
Incinerable	1875.10	1886,59	2274.850	388.260	20.57
Non incinérable	1134.98	1230,22	1466.320	236.10	19.19
Carton	259.66	239,36	299.640	60.28	25.01
Végétaux	3499.07	3420,50	3579.390	158.89	4.65
Déchets Ameublement	331.80	281,68	405.81	124.13	44.13

Evolution des entrants en déchèterie	2020	2021	Evolution
le Cailar	11241	21697	10456
Aimargues	12140	14559	2419
Vauvert	66253	73564	7311
Beauvoisin	60469	81190	20721
Total	150103	191010	40907

La sensibilisation au tri sélectif dans les habitats verticaux

- Intervention des ambassadrices de tri pour les refus après chaque collecte sélective sur les cinq communes. Le prestataire de service nous transmet la liste des bacs refusés, avec les adresses et motifs du refus, afin que les ambassadrices puissent repérer les bacs déficients et les remplacer en vue de s'assurer du bon fonctionnement de la collecte.
- Ramassage des encombrants et des végétaux par prise de rendez-vous téléphonique ou sur internet
- Mise en place de bacs à verre dans les bâtiments afin de permettre aux habitants de réduire le nombre de bouteilles et bocaux en verre dans les bacs d'ordures ménagères de leur résidence.
- Mise en place de concertations et moments d'échanges au sujet du compostage partagé.



La sensibilisation au tri sélectif dans les écoles

- Au cours de l'année 2021, les animations ont concerné les élèves des classes du CP au CM2, soit 89 classes.
- En raison d'une forte hausse par rapport à 2020 à cause de la fermeture de classes durant la crise sanitaire, une répartition des classes a dû être opérée entre les ambassadeurs. Les écoles maternelles sont également de plus en plus demandeuses.

Dépenses	Recettes	Déficit 2021
5 189 880.77	4 517 763.43	- 672 117.34
189.47 € / Habitant	164.94 € / Habitant	24.54 € / Habitant

- Augmentation du coût du service Environnement, supportée par le budget général de la Collectivité, de 897 286,80 € par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par :
 - une augmentation des tonnages en déchèterie avec une fréquentation en hausse de plus de 41 000 personnes, donc des coûts de transport (+ 54 924,03 €) ;
 - une importante augmentation des coûts de traitement et des taxes (+292 563,44 €) ;
 - le transport des déchets verts (+175 804,04 €).
- Baisse des recettes en prestations annexes hors TEOM de 369 646,52 €.



PERSPECTIVES 2022

- Modernisation des déchèteries (broyeurs à végétaux)
- Informatisation de l'accès
- Mise en place d'actions issues du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Organisation de la recherche d'efficience, la diminution des quantités produites, la maîtrise des coûts avec l'aide d'un bureau d'études (état des lieux)
- Optimiser le budget et effectuer une veille des dépenses
- Renfort de la communication externe
- Compostage partagé en pied d'immeubles

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

MISSIONS

Il a pour mission :

- Le contrôle diagnostic des installations existantes
- Le contrôle de fonctionnement tous les 4 ans des installations existantes
- Le contrôle des installations neuves lorsqu'un permis de construire ou une réhabilitation a été instruit
- La vérification de l'équilibre du budget
- L'animation sur la sensibilisation de l'assainissement collectif et non collectif à des classes de primaire.

MOYENS HUMAINS



1 Agent technique

RÉTROSPECTIVE 2021

• L'année 2021 avait pour objectif de réaliser les visites de bon fonctionnement ainsi que les visites de bonne

exécution de travaux lors de permis de construire ou de réhabilitations.

• Le technicien a été confronté à certaines personnes récalcitrantes pour des visites de fonctionnement sur l'ensemble de la Communauté de communes. Leurs installations ont été déclarées non conformes sans visite conformément au respect des articles L.1331-8 et L.1331-11 du Code de la santé publique.

• Instauration d'une redevance majorée de 100 % en cas de refus de visite

• Les visites de fonctionnement ont été réalisées sur l'ensemble des communes de la Communauté.

• Afin d'aider au fonctionnement du SPANC, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué des subventions sur la base du nombre de visites effectuées en 2018.

• Le budget a bien été équilibré.

• Sur les 10 personnes éligibles aux programmes de réhabilitation, 5 installations ont été validées par le SPANC.

Par conséquent, les propriétaires de ces installations ont reçu une aide de 4000 € de la part de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et 1 000 € de la part du Conseil Départemental.

PERSPECTIVES 2022

• Valider les travaux de mise en conformité éligibles aux aides, équilibrer le budget 2022 et modifier le règlement, mise à jour des tarifs et rajout de l'article sur la majoration.

En chiffres

12 demandes de projets d'installations d'assainissement non collectif neuves

19 certificats de conformité délivrés

234 fonctionnements

5 administrés éligibles aux aides (Agence de l'eau et Conseil Départemental) pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif





PÔLE

RESSOURCES

ET

MOYENS

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

AFFAIRES JURIDIQUES

MISSIONS

- Conseiller les élus et les services dans les actions et actes produits par les services de la Collectivité en apportant une expertise juridique ;
- Fournir des analyses juridiques dans les différents champs du droit en réponse aux besoins des services ;
- Rédaction de contrats et conventions divers ;
- Gérer et suivre les contrats d'assurance couvrant les activités de l'EPCI (assurance flotte automobile et risques annexes, protection juridique, responsabilité civile et risques annexes, dommages aux biens et risques annexes) et les sinistres ;
- Suivre les procédures contentieuses en collaboration avec les avocats et le Directeur général des Services.

COMMANDE PUBLIQUE

MISSIONS

- Accompagner les services dans la définition et l'expression de leurs besoins ;
- Proposer la procédure de passation et le montage contractuel adapté au besoin ;
- Rédiger les documents administratifs des dossiers de consultation des entreprises ainsi que les avis d'appel public à concurrence ;
- Accompagner le processus de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, négocier et notifier le marché aux entreprises attributaires ;
- Accompagner les services opérationnels dans l'exécution des marchés ;
- Participer à la définition de la politique d'achat de la collectivité et mise en œuvre ;
- Contrôle de gestion et évaluation.

En chiffres

Assurances

11

Dossiers sinistres ont été ouverts en 2021

8

Dossiers sinistres ont été classés la même année

10

Dossiers sinistres ont été déclarés

1

Dossier sinistre a été non déclaré

3

Contentieux ont été introduits

- Désignation en interne d'un Référent Informatique et Libertés (RIL) en vue d'assurer le relais entre la Collectivité et le CDG 30 (DPD).

Le RIL assure comme principales missions :

- Sensibilisation des élus et/ou agents sur la réglementation en matière de protection des données personnelles ;
- Analyse des risques et des points de non-conformité et dispenser des conseils et préconisations pour assurer la mise en conformité ;
- Conseil et accompagnement sur des actions en faveur de la protection des données personnelles (insertion de clauses contractuelles types dans les contrats).

RÉTROSPECTIVE 2021

FOURNITURE

- Denrées alimentaires lot 9 Fruits et légumes frais ;
- Accord-cadre hébergement des serveurs et prestations de service TIC ;
- Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien.

SERVICES

- Balayage mécanisé des voiries des zones d'activités
- Marché de services de télécommunication mobile
- Messagerie exchange externalisée
- Prestations artistiques (stage de jazz)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie - Réhabilitation des chemins communautaires et travaux de VRD sur le patrimoine communautaire
- Marché de service d'aide à la décision pour la gestion des risques hydrométéorologiques pour la CCPC
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation, le lancement et le suivi de procédures administratives et techniques pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés

- Étude pré-opérationnelle de définition d'un programme d'intervention sur le bâti existant des communes d'Aimargues, d'Aubord, de Beauvoisin, du Cailar et de Vauvert
 - Marché de concertation dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle
 - Accord-cadre relatif à des prestations d'accompagnement psychologique à destination des agents de la CCPC
 - Mission d'accompagnement à l'élaboration et au suivi du Pacte Fiscal et Financier de la Communauté de communes de Petite Camargue
 - Collecte des déchets ménagers et assimilés, évacuation des déchets de déchèterie et collecte des colonnes à verre/Lot 1 : collecte des déchets urbains et collecte sélective
 - Collecte des déchets ménagers et assimilés, évacuation des déchets de déchèterie et collecte des colonnes à verre/Lot 3 : Collecte du verre en colonnes d'apport volontaire
 - Marché d'externalisation de la gestion du système d'information
 - Collecte des déchets ménagers et assimilés, évacuation des déchets de déchèterie, et collecte des colonnes à verre
 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- 1- Étude sur les enjeux réglementaires et opérationnels du service « Gestion des déchets »
- 2- Accompagnement de l'élaboration des pièces du futur marché de collecte jusqu'à sa notification

TRAVAUX

- Marché pour des travaux de VRD

PERSPECTIVES 2022

- Archivage numérique
 - Accord-cadre fourniture et pose de signalétique
 - Marché de location de copieurs
 - Prestations de conseils juridiques
 - Externalisation de la gestion du système d'information
 - Marché de fourniture de carburant
 - Denrées issues de l'agriculture bio
 - Fruits et légumes frais
 - Prestation de sonorisation et d'éclairage
- Achat de petites fournitures de bureau et de papier
- Assurance des risques statutaires
 - Prestations de conseils juridiques
 - Location de camions pour containers chauffants
 - Fourniture de pain bio
 - MOE Maison France Service et marché de travaux de rénovation de l'ancien centre d'hébergement
 - Mise en conformité des ERP
 - Marché assistance à maîtrise d'ouvrage et marché Assurance Dommages ouvrage de la cuisine centrale
 - Marché Global de Performance de la cuisine centrale phase 2
 - Achat Gestion électronique de documents avec module gestion de courriers et archivage
 - Achat logiciel de gestion du temps - Portail Agent

- Mission OPC travaux - Rue des Courlis
- Travaux de voirie - Rue des Courlis, Hyper U
- Travaux aire collective de lavage à Aubord
- Travaux ponton d'amarrage halte nautique de Gallician
- Réhabilitation du bâtiment 706 avenue Ampère
- Aménagement de la voie d'Aubord
- Acquisition de deux broyeurs pour les déchèteries
- Étude préalable aux travaux du pont de Gouzilles et marché de travaux
- Étude de faisabilité Maison du terroir et du taureau
- Marché vêtements de travail
- Travaux Dignes du Cailar
- Liaison douce CCPC/Marsillargues/Lunel
- Achat camion service environnement
- Maintenance climatisation
- Acquisition de camions pour containers chauffants
- Prestations artistiques (stage de jazz)
- Achat de produits d'entretien restauration scolaire
- Accompagnement projet administration
- AMO Construction d'une aire de lavage au Cailar et marché de travaux.

MOYENS HUMAINS



- 1 Responsable de service
- 2 Assistantes administratives
- 1 Contrat d'apprentissage en Master de Droit des Collectivités territoriales, parcours Droit public des affaires locales.

FINANCES

MISSIONS

D'une manière générale, le service Finances met en œuvre, sous la responsabilité de la Direction générale des Services et de l'autorité territoriale, les orientations budgétaires décidées par l'assemblée délibérante. Il participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la Collectivité. Il est le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires, de la préparation, de l'exécution et du contrôle des budgets de l'administration.

Plus particulièrement :

- Il prépare et élabore l'ensemble des documents financiers et budgétaires (budget principal et budgets annexes, comptes administratifs, délibérations modificatives, des projets de délibérations relevant de ses compétences, débat et rapport d'orientation budgétaire, analyse financière et prospective, etc.) ;
- Il a un rôle d'assistance et de conseil aux élus et à la Direction sur les questions budgétaires. À ce titre, il participe à la définition des orientations financières et à leur exécution ;
- Il est également chargé de la mise en œuvre et actualisation du Pacte Fiscal et Financier et du Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- Il est l'interlocuteur privilégié des relations financières, fiscales et budgétaires avec les partenaires institutionnels (communes, trésorerie, etc.).

RÉTROSPECTIVE 2021

- Préparation et élaboration des budgets de la collectivité (principale et annexe)
- Participation à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal
- Gestion des opérations comptables de la Collectivité :

	Nombre de Mandats		Nombre de Titres	
	2021	2020	2021	2020
Budget Principal	3 526	3 637	664	537
BA Port de Plaisance	134	116	169	148
BA SPANC	17	16	253	262
BA Centre d'Hébergement	76	103	21	33
TOTAL	3 753	3 872	1 107	980

- Anticipation de la nouvelle nomenclature M57
- Mise en place d'une comptabilité analytique
- Participation à la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et suivi de son évolution
- Mise en œuvre et contrôle de l'exécution budgétaire
- Relations budgétaires avec les communes : gestion et suivi des attributions de compensation, de la dotation de solidarité communautaire, gestion des fonds de concours, préparation de la CLECT, préparation de transferts de compétences, de mutualisation :

Relations budgétaires avec les communes : gestion et suivi des attributions de compensation, de la dotation de solidarité communautaire, gestion des fonds de concours, préparation de la CLECT, préparation de transferts de compétences, de mutualisation

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2021	
Commune	Montant
AIMARGUES	41 890
AUBORD	31 376
BEAUVOISIN	40 311
LE CAILAR	33 040
VAUVERT	80 374
Total	226 991

FONDS DE CONCOURS 2021 - 5 dossiers	
Commune	Montant
AIMARGUES	36 743,52
AUBORD	31 021,60
BEAUVOISIN	40 460
LE CAILAR	32 727,38
VAUVERT	59 038,35
Total	199 990,85

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021			
Dépenses de fonctionnement pour la CCPC (versement aux communes)		Recettes de fonctionnement pour la CCPC (versement par les communes)	
Commune	Montant	Commune	Montant
AIMARGUES	1 264 435,49	BEAUVOISIN	32 848,38
AUBORD	25 570,67	LE CAILAR	85 507,80
VAUVERT	2 664 224,80	Total	118 356,18
Total	3 954 230,96		

Recettes d'investissement pour la CCPC (versement par les communes)	
Commune	Montant
AIMARGUES	16 508
BEAUVOISIN	16 967
LE CAILAR	9 341,17
VAUVERT	26 765,67
Total	69 582



MOYENS HUMAINS

1 Responsable de service
3 Assistants comptables

PERSPECTIVES 2022

- Réalisation de la Base de données sociales et Rapport Social Unique
- Préparation et élaboration des budgets (budget principal et budgets annexes), des comptes administratifs, des DM et rédaction des projets de délibérations relevant de ses compétences
- Préparation du débat d'orientation budgétaire et élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire
- Assistance et conseil aux élus et à la Direction sur les questions budgétaires : réalisation d'un rapport mensuel de suivi budgétaire et mise en place d'indicateurs clefs
- Mise en œuvre et suivi de la nouvelle nomenclature M57 et d'une comptabilité analytique
- Analyse financière et prospective : élaboration et suivi de tableaux de bord financiers et fiscaux, études financières, stratégies de pilotage, recherche de marges d'autofinancement, ratios prudentiels et optimisation financière, gestion active de la dette
- Mise en œuvre et actualisation du Pacte Fiscal et Financier de l'EPCI
- Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement et suivi de son évolution
- Mise en œuvre et contrôle de l'exécution budgétaire : encadrement, coordination et animation du dialogue et de la coproduction dans l'équipe, en alliant transversalité et responsabilisation des collaborateurs
- Participation, en qualité d'expert, à la dissolution de l'EPIC Office de tourisme et création d'un budget annexe.
- Rédaction d'un règlement financier

INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

MISSIONS

Le service Informatique et Télécommunications met en œuvre les orientations stratégiques, fixe et valide les grandes évolutions du système d'information de la collectivité. Il propose et décline le schéma directeur, évalue et préconise les investissements. Enfin, le service contrôle l'efficacité et la maîtrise des risques liés au système d'information. Il anticipe les évolutions technologiques nécessaires.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Gestion des incidents informatiques du quotidien auprès des agents de la CCPC
- Gestion des prestataires d'infrastructures et logiciels métiers
- Piloter, communiquer et sensibiliser aux systèmes d'information
- Modéliser les processus des systèmes d'information
- Négocier et proposer des contrats d'acquisition, de maintenance des logiciels et matériels
- Intégration de la politique de sécurité des SI et de la cybersurveillance
- Intégration du développement durable dans les systèmes d'information
- Conduire une analyse des besoins de la collectivité en matière de télécommunications
- Évaluer les risques et opportunités techniques
- Rédiger les clauses techniques des cahiers des charges
- Arbitrer et opérer des choix techniques entre opérateurs
- Valider l'installation/intégration des nouveaux outils (systèmes, réseaux et télécoms) dans l'environnement de production
- Contrôler la sécurité et la performance des réseaux
- Évaluer la qualité des services télécoms
- Conseiller les utilisateurs dans le cadre de changement ou d'optimisation des réseaux

MOYENS HUMAINS



1 Responsable coordinatrice de projets TIC, observation, prospective et organisation

RÉTROSPECTIVE 2021

- Accompagnement ADS Plateau
- Marché de services de télécommunication mobile
- Messagerie exchange externalisée
- Marché d'externalisation de la gestion du système d'information
- Accord-cadre hébergement des serveurs et prestations de services TIC



PERSPECTIVES 2022

- Réduction des coûts de fonctionnement et rendre le système informatique plus efficient.
- Mutation de l'outil de données informatiques autour d'une GED (Gestion électronique des documents).
- Accroître la sécurité du système au travers d'audits de sécurité, d'un PRA (plan de retour à l'activité) en cas d'attaque informatique.
- Mise en place d'une gestion de la communication avec les administrés au travers de nouveaux outils internes.
- Optimisation des accès internet de la CCPC grâce au « Plan France Très Haut Débit » défini par l'État et le concours du Département, qui doit permettre à l'ensemble des administrés d'obtenir un accès très haut débit sur l'ensemble de notre territoire à horizon 2025.
- Mutation de la téléphonie VOIP permettant une adaptabilité de l'outil dans le cadre du télétravail des agents.

LIENS UTILES



Suivi du déploiement de la fibre sur notre territoire



<http://wigardfibre.fr/>

Accompagnement des particuliers, des professionnels et des collectivités dans le cadre de la prévention et de la conduite à tenir en cas d'attaques informatiques



Assistance et prévention
en sécurité numérique

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

RESSOURCES HUMAINES

MISSIONS

La Direction des Ressources Humaines :

- Collabore à la conception et à la mise en œuvre de l'optimisation des Ressources Humaines de la collectivité par la participation à la définition de la politique RH (recrutement, rémunération, formation, développement des compétences des agents, gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, santé et prévention des risques professionnels, information RH) ;
- Élabore des scénarios prospectifs et propositions de choix stratégiques RH ;
- Accompagne les managers et agents à la conduite du changement ;
- Pilote l'activité RH et le suivi de la masse salariale ;
- Pilote et anime le dialogue social et les instances représentatives ;
- Développe la communication interne RH ;
- Contrôle la gestion administrative et statutaire ;
- Met en place des outils de pilotage d'aide à la décision ;
- Conseille les Élus communautaires et/ou la Direction générale (risques juridiques, contentieux).

Le service des Ressources Humaines est en charge de la gestion des emplois, des effectifs et des compétences pour répondre aux projets de développement de la collectivité (recrutements, formations, avancements, rémunération, évaluations annuelles...).

Dans ce cadre, il a pour rôle la gestion des carrières, des paies, des absences et du temps de travail du personnel relevant de la collectivité, dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Il veille à l'amélioration des conditions de travail et des risques professionnels des agents.

MOYENS HUMAINS



- 1 Directrice des Ressources Humaines
- 1 Assistante RH
- 2 gestionnaires Paie/Carrière
- 1 gestionnaire Absences
- 1 Responsable Formation/Emplois et Compétences

RÉTROSPECTIVE 2021

- Les lignes directrices de gestion
- Déclaration FIPHP 2020
- Le Rapport Social Unique
- Lancement et attribution du marché public des titres restaurant
- Mise à jour de l'ensemble des dossiers agents et du SIRH
- Mise en œuvre du module « absences » dans le SIRH : congés annuels, congés pour raison de santé...
- Mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) au 1^{er} janvier 2021.



En chiffres

- 360** arrêtés et **277** contrats rédigés
- 92** courriers envoyés
- 127** agents titulaires (carrières)
- 6** dossiers retraite
- 464** arrêts maladie traités
- 3035** paies sur l'année 2021
- 313** agents inscrits en formation
- 153** formations réalisées
- 4** formations d'intégration
- 113** formations de professionnalisation
- 13** formations supprimées
- 4** formations continues obligatoires
- 32** préparations aux concours et examens professionnels

PERSPECTIVES 2022

- Réalisation de la Base de données sociales et du Rapport Social Unique
- Rédaction du Rapport égalité Femmes/Hommes
- Création d'un livret d'accueil et harmonisation d'un processus d'accueil des nouveaux agents
- Réflexion et mise en place d'un règlement intérieur et d'un règlement de congés ainsi qu'un travail global sur la charte du temps
- Modification des délibérations relatives au RIFSEEP
- Rédaction du plan de formation 2022
- Marché des assurances statutaires : établissement du cahier des charges et analyse des offres
- Lancement et suivi du processus du Diagnostic RPS + plan d'action
- Déclaration FIPHP 2021
- Création du Dispositif de signalement des actes de violence/discrimination/harcèlement
- Organisation des Élections professionnelles 2022 et création du Comité social territorial
- Reprise personnel EPIC dans le cadre de sa transformation en SPA
- Finalisation de la démarche GPEC : diagnostic des ressources et moyens humains actuels et des besoins à court et moyen terme : projection des départs en retraite, identification des métiers sensibles, ceux en tension et les métiers stratégiques.
- Recensement des compétences détenues et requises par métier.
- Mise à jour des fiches de poste.
- Suivi des absences et mise en place des indicateurs : évaluation et analyse des différents absentéismes.



Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert

Communauté de communes de Petite Camargue

Siège social

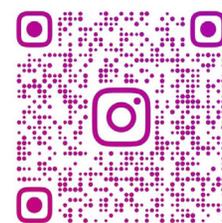
145. Avenue de la Condamine
30600 Vauvert

Tél. : 04 66 51 19 20

Fax : 04 66 51 19 30

accueil@cc-petitecamargue.fr

www.petitecamargue.fr



CCPETITECAMARGUE